

## Rapport d'évaluation externe

# Projet de réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils a Zinder



Réalisé pour le compte de l'OIM et du SEM

Par

Dr Yao Silvère KONAN

Mars 2016

## Remerciements

L'évaluateur tient à exprimer ses remerciements à l'Organisation Internationale pour les Migrations de Niamey ainsi que son sous-bureau de Zinder, le Président du Conseil Régional de Zinder, la Directrice Régionale de la Protection de Zinder, la délégation régionale de OCHA à Zinder, les dirigeants de l'ONG Action en Faveur des Vulnérables (AFV), les autorités préfectorales, départementales et communales de Matamey avec lesquelles il a échangé au cours de cette évaluation. L'évaluateur tient aussi à saluer les groupements des bénéficiaires ainsi que les encadreurs (points focaux des communes, Agents villageois (AV), Agents de terrains de l'ONG AFV) qui n'ont ménagé aucun effort pour traduire fidèlement leurs sentiments et opinions sur ce projet au cours de ce processus d'évaluation. L'évaluateur espère que les résultats de cette évaluation traduiront les aspirations de tous pour l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de la renonciation au projet migratoire clandestin, source de maux et de dangers certains.

## Table des matières

Liste des tableaux et des graphiques.....	4
Liste des acronymes et abréviations.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Résumé Exécutif .....	5
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>2. PRESENTATION DU PROJET DE REINTEGRATION ET D'APPUI PSYCHOSOCIAL</b> .....	<b>13</b>
2.1. Objectifs du projet .....	13
2.2. Les différents volets du projet.....	13
2.2.1. Le volet AGR .....	14
2.2.2. Le volet Appui et soutien psychosocial .....	19
2.2.3. Le volet de la réalisation d'une étude sur les migrations dans la région de Zinder .....	20
2.3. Evaluation / Coût financier du projet.....	21
<b>3. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D'EVALUATION DU PROJET</b> .....	<b>22</b>
3.1 Objectifs de l'évaluation .....	22
3.2 Méthodologie de l'évaluation .....	22
3.2.1. Recherche Documentaire.....	22
3.2.2. L'enquête qualitative .....	23
3.2.3. Analyse et exploitation des données .....	23
3.2.4. Difficultés de la mission.....	24
<b>4. RESULTATS DE L'EVALUATION</b> .....	<b>25</b>
4.1 Principales réalisations du projet .....	25
4.1.1. Volet AGR .....	25
4.1.2. Volet Activités de soutien psychosocial.....	26
4.1.2. Volet réalisation d'une étude sur les dynamiques migratoires dans la région de Zinder .....	30
4.2. Conception et pertinences du projet.....	30
4.1.1. Pertinence externe du projet.....	30
4.1.2. Pertinence interne du projet.....	31
4.3. Efficacité et efficience .....	32
4.3.1. Efficacité.....	32
4.3.2. Efficience.....	38
4.4. Développement de partenariat et durabilité.....	41
4.4.1. Partenariat.....	41
4.4.1. Durabilité .....	43
4.5. Synthèse de l'évaluation .....	44
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>47</b>
5.1. Leçons apprises.....	47
5.2. Recommandations .....	49

## Liste des tableaux et des graphiques

Tableau 1: Liste des groupements anciens et nouveaux par commune du département de Kantché renforcés par le projet de l'OIM .....	14
Tableau 2: Matrice des acteurs d'encadrement des AGR et de leurs principales responsabilités .....	18
Tableau 3: Activités psychosociales récapitulatif.....	26
Tableau 4: Panel d'activités récréatives et sociales .....	28
Tableau 5: Répartition des membres des nouveaux groupements créés par commune, par sexe et par statut migratoire.....	32
Tableau 6: Nombre total de personnes par type de groupement, par sexe et par statut migratoire.....	33
Tableau 7: Taux d'équipement et d'encadrement en technique d'AGR des groupements par commune par type d'AGR pratiqué lors de la mission d'évaluation de terrain (14-18 mars 2016).....	34
Tableau 8: Activités réalisées ou à réaliser par les 120 groupements.....	34
Tableau 9: Thèmes abordés par la caravane de théâtre participatif par village du département de Kantché .....	36
Tableau 10: Synthèse des constats sur la conception et la pertinence du projet .....	37
Tableau 11: Temps mis depuis l'élaboration du bon d'achat jusqu'à la réception du matériel .....	40
Tableau 12: Synthèse des constats sur l'efficacité et l'efficience du projet .....	40
Tableau 13: Synthèse des constats sur le partenariat et la durabilité .....	43
Tableau 14: Synthèse des résultats de l'évaluation .....	44
Tableau 15: Matrice des recommandations.....	49
Graphique 1: Répartition des différents types d'AGR réalisés ou à réaliser par les différents groupements .....	34
Graphique 2: Répartition des dépenses du projet par catégorie .....	38

## Résumé Exécutif

### **Contexte de l'évaluation**

La situation géographique, économique et démographique du Niger fait de lui, un Etat confronté à de nombreux défis dont celui de la satisfaction des besoins croissants en éducation, en santé, en emploi, en protection sociale et sécuritaire, en infrastructures, en sécurité alimentaire, et en amélioration de l'environnement. Face à ces nombreux défis, l'émigration apparaît alors pour les ménages nigériens comme une stratégie de survie, dont la plupart se fait de manière clandestine et conduisant parfois à des drames humains dont la disparition de quatre-vingt-douze personnes sur 113, principalement originaires du département de Kantché.

Face à l'appel du Gouvernement Nigérien à l'OIM à l'effet d'apporter un appui aux opérations de rapatriement à travers la provision d'assistance humanitaire sur le sol nigérien dans son centre d'Agadez et de réfléchir sur des stratégies durables pour contenir ce qu'il est convenu d'appeler le « phénomène Kantché », le projet de réintégration et d'appui psychosocial aux migrants retournés de l'Algérie et le renforcement de leurs communautés d'accueils a été élaboré et mis en œuvre avec l'appui financier du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) de la Confédération de Suisse.

Ce projet vise globalement à la réduction de la vulnérabilité et l'impact du retour des ressortissants de l'Algérie sur les populations hôtes à travers un appui aux besoins primaires et la stabilisation via des activités génératrices de revenus. Il comporte trois volets : (i) la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les villages les plus touchés par la migration vers l'Algérie ; (ii) la Mise en œuvre d'activités de soutien psychosocial ; (iii) la réalisation d'une étude sur les migrations dans la région de Zinder.

Le projet est doté d'une enveloppe de 500 000 CHF et l'exécution est prévue pour s'étendre sur 9 mois (15 Avril 2015-15 Janvier 2016).

### **Objectifs et méthodologie de l'évaluation**

Conformément au document projet, une évaluation externe devait être réalisée à partir d'une mission de terrain dans la région de Zinder pour apprécier les résultats obtenus à travers les activités réalisées par OIM et pour dégager les perspectives en termes de l'opportunité de poursuivre le projet au cours d'une phase suivante. Dans ce cadre, il faut préciser les directions générales, les personnes/groupes à cibler et les partenaires éventuels

La mission a été conduite du 11 Mars au 29 Mars 2016 par Dr KONAN Yao Silvère., économiste-expert en migration, spécialiste en évaluation de projets/programmes de développement.

La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette évaluation externe a permis de répondre aux objectifs à travers la mesure de la pertinence, de la performance et des progrès réalisés par le projet vers l'atteinte des résultats escomptés.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'évaluation a été basée sur une grande diversité de méthodes, d'outils et de techniques pour la collecte et l'analyse des données. Après le briefing avec le Chef de Mission de OIM Niamey et la séance de travail préparatoire avec la Chargée de Protection de OIM Niamey en charge du projet, les principales étapes de l'évaluation ont été la collecte de données secondaires et primaires, l'analyse des données et la production du rapport. Les difficultés de la mission ont principalement porté sur la difficulté de joindre tous les 120 groupements parce que la mission de terrain n'a duré que 4 jours et aussi parce que les différents villages sont éloignés les uns des autres.

Une autre difficulté a été la période de campagne du 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles qui a rendu indisponible certaines autorités régionales et départementales.

### **Résultat de l'évaluation**

Au vu des constats effectués, la mission d'évaluation juge **satisfaisante** la mise en œuvre du projet de réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueil. Cette appréciation varie selon l'aspect évalué.

#### *Conception et pertinence*

#### **La conception du projet a été jugée satisfaisante.**

On note une approche inclusive dans la mise en œuvre du projet par l'implication de toutes les parties prenantes. Même si on peut regretter que dans la conception et la formulation, ces partenaires n'étaient pas impliqués à cause de l'urgence humanitaire, et qu'en outre les indicateurs de mesure des progrès réalisés par le projet sont relativement inadaptés compte tenu de la spécificité, de la durée et de l'absence de données de base, il apparaît que dans la mise en œuvre, l'instauration d'un comité communal de validation des micro-projets présidé par le maire, a permis de conformer les choix d'AGR validés aux priorités régionales et communales contenus dans les plans de développement.

Par ailleurs, étant donné la situation géographique caractérisée par la pauvreté des sols et le poids relativement élevé de sa démographie conjuguée à la rareté des opportunités économiques, des interventions auprès des migrants à travers des AGR et une prise en charge des traumatismes liés au rapatriement commandaient d'agir. La mission note que les activités identifiées ont été globalement appropriées par rapport à l'atteinte des objectifs et aux attentes des bénéficiaires (groupements) en termes de renforcement des capacités et d'appui pour la mise en œuvre d'AGR. **Ces constats permettent de conclure à une pertinence satisfaisante du projet.**

Cependant pour la consolidation des acquis, le projet devra relever les défis liés à l'encadrement des groupements pour les amener à la maturité et spécifiquement celles où les activités d'AGR sélectionnés ne correspondent pas au choix des membres des groupements. En outre, il faudra veiller au maintien de la motivation des membres et de la préservation de la cohésion du groupe dans les groupements grappe.

#### *Efficacité et efficience*

**L'évaluation a jugé l'efficacité et l'efficience du projet satisfaisante.** Les constats effectués permettent de conclure que 120 groupements comprenant 90 nouveaux et 30 anciens ont été effectivement créés et appuyés en termes d'AGR, de renforcement des capacités des encadreurs de proximité en soutien psychosocial et de réalisations d'activités diverses (focus group, groupes de paroles, sensibilisations communautaires, théâtre participatif, activités récréatives). En outre, l'étude sur les migrations a été réalisée même si elle n'est pas encore publiée et distribuée au grand public.

Le taux de réalisation des activités psychosociales est de 100%, 100% pour les équipements des groupements dont 42,5% n'ont été équipés qu'à moins d'une semaine de la fin du projet. Une proportion



de 85% du budget est prévue pour être allouée aux interventions directes auprès des bénéficiaires et au personnel d'encadrement travaillant sur le projet. L'externalisation d'un ensemble d'activités et la structure légère de coordination du projet (contrat de consultance avec AFV, contrat de consultance avec les points focaux plutôt qu'un comité de pilotage, contrat de consultance avec l'assistante protection, ...) ont permis d'assurer l'extension sans coût du projet pour une durée de deux mois. L'évaluation a également constaté une amélioration des indicateurs permettant d'apprécier les interventions du projet tels, le nombre de ménages appuyés par genre et villages, le nombre de points focaux identifiés, le nombre de points focaux formés.

Si l'on ne peut se prononcer sur l'amélioration des conditions de vie de 80% des ressortissants des villages d'intervention à cause de l'absence de données de référence et également d'une non définition claire des indicateurs de mesure de cet impact, l'on peut néanmoins affirmer que les interventions du projet suscitent beaucoup d'espoir et de l'engouement chez les populations bien que les revenus générés par les projets sont encore très insignifiants. Les populations autour de l'AGR, ont développé des systèmes d'entraide et de solidarité. Ce sont autant d'éléments qui peuvent être qualifiés de progrès vers la stabilisation qui est l'objectif recherché.

Cependant, le projet dans la perspective d'une seconde phase doit renforcer ses capacités de coordination et de suivi-évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience. Une personne dédiée à cette tâche, notamment le chef du sous-bureau de Zinder pourrait permettre une meilleure coordination des activités et d'éviter les pertes de temps. Ce responsable du suivi-évaluation aura pour défi de mettre en œuvre une stratégie de suivi-évaluation de l'effectivité et de la qualité de la restitution des formations par les AV aux groupements. Le volet AGR que le chef de sous-bureau gère, peut être confié à un consultant comme c'est le cas de l'assistante protection ou à un autre staff si l'enveloppe du projet le permet.

Par ailleurs dans un souci d'efficience, la conception d'un nouveau projet devrait prendre en compte les délais d'acquisition du matériel dans la planification du projet en vue d'avoir une maîtrise du temps d'exécution. Ainsi, le financement et le délai imparti aux projets doivent être adaptés aux ambitions du projet si l'objectif est d'avoir un impact durable. L'évaluation recommande que les projets de ce type soient exécutés sur au moins 18 mois.

### *Développement de partenariat et durabilité*

**Concernant le développement de partenariat, l'évaluation juge satisfaisant le système en place.** L'OIM a réussi à impliquer les autorités déconcentrées et décentralisées dans le projet dans la validation des AGR, dans l'obtention d'un point focal, un fonctionnaire de la localité, qui est la mémoire du projet et qui a un rôle de facilitation. En outre la synergie d'action avec le HACP, point focal des services techniques est une bonne chose et un gage de conformité des interventions avec le plan de développement de la localité et partant du Niger.

L'évaluation a aussi constaté des acquis importants en termes d'apprentissage de cette nouvelle expérience de l'ONG AFV avec l'OIM. Cette expérience avec des groupements « non libérés » sur

lesquels on fait des interventions en y adjoignant des activités d'appui psychosocial donnera de nouveaux enseignements qui pourront révolutionner la pratique de l'ONG AFV.

La perspective d'une synergie avec CARE International qui financera la poursuite de la formation et l'encadrement de ces groupements créés par OIM en vue de les amener à maturité permettra de garantir la pérennité des résultats et la fixation définitive des migrants retournés dans leur communauté d'origine.

**La mission a jugé la durabilité des interventions moyennement satisfaisante.** Les interlocuteurs rencontrés ont estimé des taux de pérennité des groupements oscillant entre 57% et 86%.

Cependant le défi de la mise en œuvre d'un système d'incitation efficace des AV et d'un bon mécanisme de suivi de la restitution fidèle des formations, demeurent des préoccupations essentielles si on veut garantir la durabilité des résultats.

Au total, le projet a obtenu des résultats satisfaisants en matière d'assistance humanitaire d'urgence aux migrants retournés d'Algérie et des résultats satisfaisants en matière d'appui à la réinsertion des retournés vulnérables au sein des villages cibles et de renforcement des capacités des autorités locales, des communautés hôtes et des retournés sur l'appui psychosocial dans les communautés d'accueil. **Ces acquis méritent d'être consolidés en tirant les enseignements utiles à un passage à échelle dans la mise en œuvre d'une seconde phase du projet et en s'appropriant la mise en œuvre des recommandations formulées par l'évaluation.**

## **Conclusions**

### *Leçons apprises*

Plusieurs enseignements sont à retenir de la mise en œuvre du projet **réintégration et appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils** et de sa capacité à contribuer efficacement et durablement à la réduction de la vulnérabilité et l'impact du retour de ressortissants de l'Algérie sur les populations hôtes à travers un appui aux besoins primaires et la stabilisation via des activités génératrices de revenu.

- i. Il existe un lien étroit entre les activités de renforcement des capacités des groupements, de renforcement des capacités des encadreurs de proximité en soutien psychosocial et d'activités d'appui psychosocial au sein des groupements dans la réduction de la vulnérabilité de ces populations et leur stabilisation dans leurs communautés d'origine.  
Les activités d'appui psychosocial complétant celles d'AGR renforcent la cohésion interne des groupements, la solidarité entre les membres et le partage d'un destin commun.
- ii. Le choix de faire les interventions à partir des groupements est une bonne chose car le groupe agit comme un mécanisme de « peer-monitoring ». Ceci est un gage de durabilité des résultats de l'intervention et de l'objectif final de stabilisation. Les



interventions pour lutter contre l'immigration irrégulière peuvent s'appuyer sur les groupements constitués. Cependant, il faut éviter de constituer des groupements à partir de plusieurs villages qui sont parfois très distants (groupement grappe)

- iii. L'équipement des groupements en matériel d'AGR doit adresser la problématique de la maintenance ou de service après-vente ou d'une période de garantie au niveau des fournisseurs. Le système mis en place par l'OIM doit veiller à ce que les communes aient les bons de commande avant la livraison du veiller à ce que les communes assurent le contrôle de la conformité et de la qualité de l'équipement et des intrants livrés par les fournisseurs.
- iv. Il y a la nécessité d'une bonne coordination et d'un partage de la stratégie à toutes les parties prenantes du projet pour que chaque acteur comprenne en quoi son action contribue aux transformations sociales voulues par le projet. Un plan de renforcement des capacités intégré contenant ces deux volets et prévoyant des temps d'application auprès des groupements par les encadreurs de proximité doit être élaboré depuis la conception du projet et réajusté au besoin en fonction du degré d'assimilation des AV et de leurs activités de restitution auprès des groupements. Un suivi minutieux doit être effectué car il s'agit des éléments capables de modifier durablement les comportements des bénéficiaires. Par ailleurs, il serait judicieux que les agents de terrain AFV chargés de faire le suivi de proximité des AV, participent à la formation sur le volet psychosocial en même temps que les AV. Tout ce système permettra de rendre plus visible le volet appui psychosocial.
- v. Les encadreurs de proximité occupent une place de choix dans le système d'encadrement. Ils sont des relais et c'est pourquoi, il serait utile de trouver un système plus efficace de motivation et d'acquisition des connaissances. Il faut également poursuivre et renforcer le partenariat avec AFV tout en revoyant le suivi des actions sur le terrain.
- vi. Il faut mettre en place un bon système de suivi-évaluation au niveau de la coordination du projet pour s'assurer de la modification durable des comportements en matière migratoire. Cela passe par le renforcement des capacités de la coordination du projet en ressources humaines d'un staff ou consultant dédié à cela. Cette tâche pourrait être confiée au chef du sous-bureau de Zinder, mais dans ce cas, il faudrait le décharger de la gestion du volet AGR.
- vii. Le système de partenariat mis en place dans le cadre du projet avec l'instauration d'un point focal au niveau des communes et choisis avec les critères élevés décrits dans ce rapport d'évaluation, est une bonne chose. Des tâches supplémentaires de suivi pourraient être ajoutées à son cahier de charge.
- viii. Une revue à la hausse de sa motivation financière couplée à des exigences de suivi quasi régulier des activités des groupements et des AV sur le terrain, serait bénéfique pour l'atteinte des résultats à terme du projet.
- ix. Pour des soucis d'efficacité et d'efficience, il faut revoir le temps d'exécution de ce type de projet. Un délai d'exécution minimum de 18 mois serait convenable pour amener les groupements à maturité avant l'intervention d'AGR ou à défaut d'accorder une longue période d'encadrement et de suivi si l'intervention a lieu dès la formation du

groupement comme ce fût le cas de ce projet. Cette période minimum de 18 mois aura l'avantage de contenir les délais nécessaires aux logisticiens pour boucler les procédures de commande jusqu'à la livraison effective des équipements et matériels d'AGR aux groupements.

- x. Dès la conception du projet d'AGR, penser à développer un réseau de distribution pour faciliter l'écoulement des produits des groupements. Dans ce cadre, des formations légères en marketing (techniques de vente, qualité des produits, design des produits) dispensées à l'équipe dirigeante du groupement seraient utiles à l'instar de la formation GERME.

Toutes les stratégies et les activités, ciblées ou de passage à échelle, visant à la réduction de la vulnérabilité et l'impact du retour de ressortissants de l'Algérie sur les populations hôtes appui aux besoins primaires et la stabilisation via des activités génératrices de revenu, devront prendre en compte ces enseignements pour une intervention efficiente et durable.

Il en ressort les recommandations suivantes :

#### *Recommandations*

	<b>Actions</b>	<b>Destinataires</b>
1	Former de nouveaux groupements et y renforcer les capacités des membres en AGR et en appui psychosocial tout en évitant de regrouper plusieurs villages dans le même groupement.	OIM, AFV
2	Elaborer un plan de renforcement des capacités intégré contenant ces deux volets et prévoyant des temps d'application auprès des groupements par les encadreurs de proximité doit être élaboré depuis la conception du projet et réajusté au besoin en fonction du degré d'assimilation des AV et de leurs activités de restitution auprès des groupements	OIM, AFV
3	Revoir l'incitation financière des AV et si possible à la hausse les critères de niveau d'instruction dans la sélection	AFV
4	Mettre à la disposition de la coordination du projet un staff ou consultant dédié au Suivi-Evaluation. Cette tâche pourrait être confiée au chef du sous-bureau de Zinder, mais dans ce cas, il faudrait le décharger de la gestion du volet AGR	OIM
5	Adresser la problématique de la maintenance ou de service après-vente ou d'une période de garantie des équipements des groupements en matériel d'AGR au niveau des fournisseurs	OIM, Fournisseurs
6	Impliquer les PFs communaux dans le système de suivi des groupements et des activités des AV	OIM
7	Attribuer aux communes le contrôle de la conformité et de la qualité de l'équipement et des intrants livrés par les fournisseurs.	OIM, Communes
8	Prévoir l'exécution des projets de ce type sur une période d'au moins 18 mois	OIM, SEM
	Identifier ou prévoir le développement de réseaux de distribution pour faciliter l'écoulement des produits des groupements	AFV, Communes

## 1. INTRODUCTION

1. Pays sahélien enclavé de l'Afrique de l'Ouest, le Niger a une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>. Il est limité à l'ouest par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Bénin et le Nigeria et au Nord par la Libye et l'Algérie. Les deux tiers (2/3) du territoire, situés en zone saharienne, sont désertiques et offrent peu d'opportunités économiques aux ménages dont 83% vivent en zone rurale.
2. Sur le plan économique, le PIB est estimé à 4224,7<sup>1</sup> milliards de FCFA en 2015 avec un taux de croissance du PIB réel de 3,6%. Le Niger est l'un des pays africains où l'incidence de la pauvreté est encore élevée avec un niveau de 48,2% (ECVAM, 2011).
3. Sur le plan démographique, le Niger a une population de 17 129 076, essentiellement jeune, dont 57% à moins de 15 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire de 3,9% en 2012 (RGPH, 2012), est l'un des plus élevés du continent et la fécondité des femmes nigériennes est la plus élevée d'Afrique puisque chaque femme donne naissance en moyenne à 7,6 enfants (EDSN/MICS, 2012) avec une singularité pour la région de Zinder où le niveau de fécondité est la plus élevée (8,5 enfants par femme).
4. Au niveau du développement humain, le Niger n'est pas mieux classé avec un Indice du Développement Humain (IDH) de 0,348 pour un rang de 188/188.
5. Cette situation géographique, économique et démographique du Niger fait de lui, un Etat confronté à de nombreux défis dont celui de la satisfaction des besoins croissants en éducation, en santé, en emploi, en protection sociale et sécuritaire, en infrastructures, en sécurité alimentaire, et en amélioration de l'environnement.
6. Face à ces nombreux défis, l'émigration apparaît alors comme une stratégie de survie des ménages nigériens dont le taux de migration net en 2015 était estimé à -0,562 pour 1000 habitants. Cependant, cette émigration pour la plupart clandestine, ne se fait pas toujours au respect des normes migratoires en vigueur et est la source de nombreux drames humains dont la disparition de quatre-vingt-douze personnes sur 113, comprenant une majorité d'enfants et de femmes, à bord de deux véhicules à quelques kilomètres de la frontière algérienne et de Tamanrasset le 2 octobre 2013.
7. En vue d'éviter de telles situations, comme la plupart de ces migrants provenaient de la région de Zinder avec une majorité de ressortissants du département de Kantché, des initiatives ont été mises en œuvre pour contenir ce phénomène et l'endiguer à travers l'organisation de forums sociaux, de la sensibilisation réalisée par les médias et les acteurs locaux. En outre, le renforcement des contrôles des flux migratoires et la protection des migrants sur l'axe Kantché-Arlit-Algérie qui ont été mis en œuvre par les autorités nigériennes, ont permis d'identifier et d'appréhender un grand nombre de femmes et d'enfants dans des convois clandestins en direction de l'Algérie.
8. Par ailleurs, les autorités nigériennes en accord avec celles de l'Algérie ont coordonné des convois de rapatriement de migrants d'origine nigérienne, clandestins en Algérie. L'OIM a été sollicité pour soutenir les opérations de rapatriement à travers la provision d'assistance humanitaire sur le sol nigérien dans son centre d'Agadez et de réfléchir sur des stratégies durables pour contenir ce qu'il est convenu d'appeler le « phénomène Kantché ». C'est ainsi que ce projet de réintégration et d'appui psychosocial aux migrants retournés de l'Algérie et le

---

<sup>1</sup> <http://www.stat-niger.org/statistique/>

<sup>2</sup> [http://www.statistiques-mondiales.com/taux\\_de\\_migration.htm](http://www.statistiques-mondiales.com/taux_de_migration.htm)

renforcement de leurs communautés d'accueils a été élaboré et mis en œuvre avec l'appui financier du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) de la Confédération de Suisse.

9. Conformément au document projet, les parties prenantes ont convenu, à son terme, de réaliser une évaluation externe du projet pour apprécier les résultats obtenus et identifier les principales perspectives. L'OIM a donc recruté un consultant en charge de réaliser cette évaluation.
10. Ce rapport présente les principales conclusions des investigations. Il retrace les constats en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité du projet de réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils, notamment en matière de formation des groupements, de sélection des bénéficiaires et des micro-projets, de la mise en œuvre des projets, du système d'encadrement mis en place ainsi que du système de suivi-évaluation du projet. Il permet également de cerner l'effet des formations dispensées dans le cadre du volet d'activités de soutien et d'appui psychosocial de même que les résultats de l'étude de référence sur les dynamiques migratoires dans le département de Kantché, constituant le 3ème volet de ce projet. Le rapport dresse également les principales leçons apprises avant de proposer les recommandations qui découlent des résultats de l'évaluation.

## **2. PRESENTATION DU PROJET DE REINTEGRATION ET D'APPUI PSYCHOSOCIAL**

### **2.1. Objectifs du projet**

11. Le projet de réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils a pour objectif de renforcer les capacités d'accueil des communautés à travers la réalisation de projets communautaires regroupant à la fois des migrants retournés et des membres des communautés d'accueil tout en récoltant de l'information afin de comprendre les facteurs socio-culturels qui sous-tendent ce phénomène. L'action dans la conception initiale du projet, cible en particulier la réintégration socio-économique des femmes à travers la formation de coopératives de femmes migrantes et le renforcement de projets déjà existants et gérés par des femmes.
12. En parallèle des activités psychosociales ayant pour objectif de faciliter la cohésion communautaire et minimiser les possibles malaises psychologiques et sociaux due à la stigmatisation rencontrée par certains retournés à cause de ce que les femmes nigériennes migrantes en Algérie s'adonnaient à la mendicité et à la prostitution, devaient être menées.
13. Les principaux objectifs de l'intervention de l'OIM sont les suivants :
  - a. Assurer la continuité de la réponse d'urgence pendant l'opération de rapatriement aux ressortissants nigériens d'Algérie, nourriture, appui médical et transport à partir du centre de transit d'Agadez vers leurs destinations finales ;
  - b. Améliorer les moyens de subsistance des personnes retournées par le relèvement et le renforcement de leur autonomisation socioéconomique à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus
  - c. Soutien des initiatives privées des femmes dans les zones d'intervention, -mise en place des groupes de femmes et d'hommes à travers des activités agricoles, artisanales, d'élevage, de petit commerce, renforcer les initiatives des champs communautaires des femmes et des hommes- encourager à travers des financements supplémentaires les femmes ayant réussi leur projet et ayant contribué à la stabilisation de la zone ;
  - d. Promouvoir la cohésion sociale à travers des activités communautaires menées par des points focaux communautaires préalablement identifiés parmi la communauté hôte et des retournés formés à cet effet ;
  - e. Minimiser l'émergence de malaises psychologiques et sociaux à travers des activités psychosociales qui soutiennent le bien-être psychosocial telles que la redéfinition du rôle social, professionnel, familial et interpersonnel des retournés ;
  - f. Assurer la liaison avec les partenaires intervenants sur place avec des initiatives existantes ou prévues, similaires dans les zones de retour de ces groupes pour éviter les doublons et faire ressortir une synergie avec les activités en cours d'autres partenaires.

### **2.2. Les différents volets du projet**

14. Le projet de l'OIM dans sa phase exécutoire comprend trois volets d'activités :
  - a. La mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les villages les plus touchés par la migration vers l'Algérie

- b. La Mise en œuvre d'activités de soutien psychosocial
- c. La Réalisation d'une étude sur les migrations dans la région de Zinder

### 2.2.1. Le volet AGR

15. Le volet mise en œuvre des AGR a pour but (i) d'analyser les besoins fondamentaux et opportunités dans les communes et villages ciblés, grâce à l'étude des PDC (Plans de Développement des Communes) et à la réalisation d'enquêtes sur le marché du travail ; (ii) de renforcer 30 groupements mis en place par l'HACP ou les maires des communes à travers des activités collectives d'AGR ; (iii) de mettre en place des AGR pour 90 nouveaux groupements dans les communes ciblées avec l'ambition que certains de ces groupements puissent former des GIE (Groupements d'Intérêts Economiques) autour de projets communs ; (iv) de mettre en place un « revolving system », système d'épargne participatif d'épargne et de crédit, afin que les groupements générant des profits puissent récupérer des intérêts tout en permettant le financement de nouveaux groupements.
16. La mise en œuvre d'activités de soutien et d'appui psychosocial a quant à elle pour objectif (i) l'organisation de formations en suivi psychosocial pour les agents villageois (AV), travaillant auprès des groupements, formés et sélectionnés parmi la population locale (56 AV, dont 34 femmes et 22 hommes) ; (ii) l'organisation et la supervision des activités menées par les AV dans les communes ciblées (groupes de parole, sensibilisation, activités récréatives et de socialisation, théâtre communautaire etc.) ; (iii) le référencement de cas spécifiques vers des structures ou partenaires adaptés (comité de protection etc.)
17. Le projet a été mis en œuvre dans les neuf communes du département de Kantché (tableau 1)

Tableau 1: Liste des groupements anciens et nouveaux par commune du département de Kantché renforcés par le projet de l'OIM

COMMUNE	Nombre des groupements nouveaux	Nombre des groupements existants	Total groupement par commune
Dan Barto	8	5	13
Daouché	25	2	27
Doungou	1	2	4
Ichirnawa	2	2	3
Kantché	1	2	3
Kourni	24	5	29
Matamey	5	2	7
Tsaouni	18	5	23
Yaouri	6	5	11
<b>Dept. Kantche</b>	<b>90</b>	<b>30</b>	<b>120</b>

Source : Documentation du projet, OIM Zinder

### Processus de Constitution des nouveaux groupements

18. La formation des 90 nouveaux groupements par commune a été faite proportionnellement au nombre des rapatriés dans ces groupements. La formation de ces groupements a été confiée à l'ONG AFV qui a été choisi par l'OIM comme partenaire de mise en œuvre du projet à la fois pour son expérience dans la formation et l'encadrement des groupements féminins, sa présence sur le terrain et son savoir-faire.



19. Pour la constitution des groupements, AFV s'est basée sur le guide de mise en place des groupements et la liste des retournées d'Algérie. Ainsi dans une communauté où le nombre de personnes migrantes ne peut constituer un groupement de quinze(15) membres, un complément est fait avec les non migrants suivant l'outil de classification de niveau de vulnérabilité de la méthode MARP conduite avec des informants clés (groupe des hommes, groupe de Femmes et un groupe mixte). Chaque groupe de cinq personnes identifie les femmes les plus vulnérables et un croisement d'information a été fait pour arrêter la liste définitive.
20. Cette activité a été conduite avec les points focaux OIM et les représentants des maires. Ainsi une fois la liste des membres dressée, une première réunion est tenue pour les sensibiliser sur la vie associative.

### **Processus de sélection des 30 anciens groupements**

21. Un ensemble de 30 anciens groupements devaient être renforcés dans le cadre de ce projet. Ces 30 groupements à sélectionner sont constitués de 20 groupements mis en œuvre par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) à raison de 5 groupements par communes pour les communes de : Dan Barto, Kourni, Tasouni et Yaouri. Le critère retenu pour la sélection de ces groupements est celui de la performance et de la continuité de l'activité. Le choix de ces 20 groupements a été fait par les Points Focaux (PF) de l'OIM auprès des mairies et par le HACP. En outre, dix autres groupements à raison de deux groupements pour chacune des cinq communes restantes ont été identifiés sur la base des critères précédents.

### **Partenariat OIM-ONG AFV pour la mise en œuvre du projet**

22. L'OIM Niamey a signé un contrat de services avec l'ONG AFV qui a accepté de l'appuyer dans la mise en œuvre, la formation, l'encadrement technique et le suivi des migrants bénéficiaires du projet.
23. Dans la première phase allant du 22 Juillet 2015 au 22 Janvier 2016, l'ONG doit assurer les services suivants :
  - i. Mettre en place 90 groupements, s'assurer leur suivi et encadrement dans les 5 communes de Kantché, Matamey, Daouché, Doungou et Ichimawa dans le département de Kantché
  - ii. Assurer le renforcement des activités, le suivi et l'encadrement des 20 groupements mis en place par la HACP dans les communes de Tsaouni, Dan Barto, Yaouri et Kourni
  - iii. Assurer le renforcement des activités, le suivi et encadrement de 10 groupements dans les 5 communes de Kantché, Matamey, Daouché, Doungou et Ichimawa dans le département de Kantché.
24. Dans la deuxième phase allant du 22 Janvier 2016 au 22 Mars 2016, AFV doit assurer le renforcement des activités, le suivi et l'encadrement des 14 groupements mis en place par le HACP dans les communes de Tsaouni, Dan Barto et Kourni.
25. Dans chacune de ces deux phases, un ensemble de services communs doit être fournis par AFV à l'OIM qui sont :
  - i. .Apporter un appui-conseils aux différents groupements mis en place dans les communes citées ci-dessus pour garantir la pérennisation de leurs activités ;

- ii. Assurer l'identification des agents villageois et leur formation ;
- iii. Assurer la formation GERME (Mieux Gérer son Micro Entreprise) et vie associative aux membres du groupement ;
- iv. Organiser les groupements mis en place autour des AGR collectives viables ;
- v. Assurer le suivi et l'encadrement de 134 groupements dès le démarrage des activités en collaboration avec les points focaux de la HACP et de l'OIM au niveau de chaque commune ;
- vi. Faire des visites régulières en vue de recueillir les informations et rapporter à l'OIM les actions à prendre et les réaménagements à faire ;
- vii. Rendre compte régulièrement (2 fois par mois) de l'avancement des activités des groupements au sous bureau OIM de Zinder ;
- viii. Organiser les échanges d'expériences entre les groupements performants existants et les nouveaux ;
- ix. Etablir les agréments de chaque nouveau groupement
- x. Recueillir les informations sur l'application ou non des techniques apprises par les groupements pour permettre à la coordination du projet de mieux apprécier les résultats ;
- xi. Relever les contraintes économiques rencontrées par les groupements dans l'exercice et proposer des mesures correctives ;
- xii. Fournir à l'OIM des rapports mensuels pendant une durée de 6 mois (à compter de la date de signature du contrat) sur les activités effectuées par les premiers 120 groupements. Ces rapports comprendront, entre autres l'état d'avancement des activités de chaque groupement, les inquiétudes, les réalisations, les résultats du suivi, l'encadrement, la planification, l'évaluation, etc ;
- xiii. Fournir à l'OIM un premier rapport sur l'identification des AV et le diagnostic des 14 groupements de la deuxième phase avant le 25 Décembre 2015 et des rapports mensuels pendant une durée de 3 mois (à compter de la date de signature de l'avenant) sur les activités effectuées par les derniers 14 groupements mis en place par la HACP dans les communes de Tsaouni, Dan Barto et Kourni. Ces rapports contiendront, entre autres, l'état d'avancement des activités de chaque groupement, les inquiétudes, les réalisations, les résultats du suivi, l'encadrement, la planification, l'évaluation, etc.

### **Système d'encadrement mis en œuvre dans le cadre du projet**

26. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'OIM et son partenaire de mise en œuvre l'ONG AFV ont mis en place un système d'encadrement comprenant :
- i. le Point Focal (PF) au niveau de chaque commune
  - ii. L'agent de terrain AFV (quatre en tout pour encadrer les 120 groupements)
  - iii. L'Assistant Villageois (AV) (au nombre de 57 en tout)
27. Le Point Focal communal du projet est sélectionné au niveau de la commune. Il a été proposé par la commune suivant des critères élaborés par l'OIM portant sur le don de soi, le volontariat, un niveau minimum de scolarité de la classe de 3<sup>ème</sup> outre des critères comportementaux. Son rôle est d'appuyer l'OIM dans le suivi et la mise en œuvre des activités du projet dans la commune. Il est donc chargé de faciliter l'intervention de l'OIM en mettant le partenaire de mise en œuvre (AFV) en contact avec les villages. Il constitue la mémoire du projet au niveau de la commune et à ce titre, il est tenu de faire des rapports mensuels de suivi à l'OIM et de rédiger

un rapport final sur les activités menées dans la commune avec des recommandations. Il a un contrat de consultance avec l'OIM pour une durée de trois mois avec une rémunération de 25 000 FCFA par mois.

28. Les agents de terrain de l'ONG AFV sont choisis suivant des critères de compétences et d'expériences de terrain dans l'encadrement des groupements. Ils ont un contrat de travail avec l'ONG AFV sur la durée du projet.
29. L'Agent Villageois (madan ta gari/mushan gari ou koira Komi) est une personne volontaire et si possible, scolarisée ou alphabétisée. Elle est choisie par les participants des futurs groupements, si possible au sein de la communauté, pour les encadrer pendant la période de formation du groupement (8 mois). Cet agent est formé par la structure d'appui et assure l'encadrement du (ou des) groupement contre une rémunération dont les modalités sont discutées préalablement entre la structure d'appui, l'agent villageois et le groupement. Les critères qui président à son choix sont les suivants : (i) Avoir une bonne moralité et savoir respecter ses engagements ; (ii) Etre motivé ; (iii) Etre scolarisé ou alphabétisé si possible, sinon être doté d'une bonne mémoire ; (iv) Etre capable de tenir des fiches de suivi ou de transmettre des informations financières ; (v) Etre un bon communicateur ; (vi) Etre tolérant, patient, diplomate ; (vi) Etre intègre, impartial; (vii) Etre respectueux ; (viii) Etre discret. L'AV doit aussi être disponible et pouvoir se déplacer (avec l'autorisation des parents ou du conjoint) pour les formations, pour l'encadrement d'un ou de plusieurs groupements, pour les réunions mensuelles de zone organisées par la structure de mise en œuvre.
30. Le système d'encadrement est renforcé par un dispositif de suivi constitué de l'OIM, des autorités départementales (HACP, Maire, Protection et Protection de la Femme, Agriculture). Le comité constitué des autorités départementales et communales est celui qui est chargé de la validation des idées de micro-projets des groupements. En effet, le comité communal de validation des micro-projets est présidé par le Maire de la commune concernée et elle comprend outre ce dernier, trois autres membres : le représentant du HACP (le Directeur départemental du Plan), la Directrice Départementale de la Protection et de la Promotion de la Femme, l'agent communal ou départemental de l'Agriculture.

Tableau 2: Matrice des acteurs d'encadrement des AGR et de leurs principales responsabilités

<b>Responsabilités de l'AV</b>	<b>Responsabilités de l'AT AFV</b>	<b>Responsabilités du PF</b>
<p>Les responsabilités de l'AV tiennent d'abord à ses activités d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encadrer et former les groupements en suivant les thèmes du guide méthodologique et le temps imparti à la formation.</li> <li>▪ Etablir avec le groupement des relations de partenariat en favorisant la discussion et l'écoute ;</li> <li>▪ Fournir une prestation et un service de qualité en renforçant les capacités organisationnelles des groupements et en adoptant une méthode participative ;</li> <li>▪ Abandonner un groupement qui ne respecte pas ses engagements</li> <li>▪ Si l'AV est scolarisé : aider le groupement à tenir ses documents de gestion (carnets/ cahiers, d'épargne et de crédit s'il n'y a pas de secrétaire alphabétisée ;</li> <li>▪ Effectuer le suivi du groupement : c'est-à-dire collecter les informations financières de la caisse (le nombre de versement, montant de l'épargne, montant du crédit en cours, le nombre de bénéficiaires, montant en caisse...);</li> <li>▪ Il doit aussi remplir les formulaires des textes réglementaires, et les fiches de diagnostic des groupements pendant les remboursements, il participe à la remontée des informations vers la structure d'appui;</li> <li>▪ Appuyer la secrétaire dans la tenue des documents de gestion.</li> <li>▪ Participer une fois par mois/bimestre à la réunion de zone pour faire le point des activités et débattre des problèmes rencontrés au cours de la période ;</li> <li>▪ Former ou sensibiliser les groupements, suivant leur demande, sur les thèmes supplémentaires proposés par la structure d'appui suivant un protocole d'accord.</li> <li>▪ L'agent villageois, selon ses capacités, peut aussi chercher à créer d'autres groupements ou accepter des demandes de création en accord avec sa structure de mise en œuvre. Il doit faciliter, en accord avec les groupements, les relations avec d'autres partenaires de formation ou de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un suivi des activités de l'agent villageois : après leur formation, les agents villageois sont suivis sur le terrain par les agents de terrain qui vérifient s'ils ont bien assimilé leur formation et apportent aide et conseils si nécessaire. L'agent de terrain, après la formation, devient le premier encadreur de l'agent villageois exerçant dans sa zone ; Il doit :</li> <li>▪ Appuyer l'AV dans la planification et son suivi évaluation ;</li> <li>▪ La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'accompagnement</li> <li>▪ S'assurer de la qualité du contenu des réunions faites au sein du groupement.</li> <li>▪ Vérifier la fiabilité des informations financières sur le groupement transmises par l'AV ;</li> <li>▪ Informer les agents villageois des réunions et formations prévues par la structure de mise en œuvre.</li> <li>▪ Enregistrer les difficultés rencontrés par les AV et selon leurs natures les traiter, les transmettre aux autorités coutumières, communales et la structure de mise en œuvre pour la recherche de solution concertée. Dans tous les cas informer la structure de mise en œuvre.</li> </ul> <p>Ne pas demander à l'AV d'effectuer un travail qui n'entre pas dans le domaine de ses compétences ou le surcharger.</p> <p>Mettre à la disposition des AV toutes les fournitures nécessaires à leur travail (bics ; cahier, calculatrices ; etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le projet dans le suivi et le déroulement des activités sur le terrain ;</li> <li>• Fournir toute l'assistance nécessaire pour assurer une communication fluide de toutes les informations à l'attention des bénéficiaires et des partenaires ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les ONGs partenaires et les agents villageois (AV) ;</li> <li>• Participer à la sensibilisation des retournés de l'Algérie dans sa zone d'intervention, notamment le processus de réintégration, le respect des engagements avec l'OIM etc. ;</li> <li>• Fournir toute l'assistance nécessaire pour l'organisation des formations et des réunions au niveau des zones d'intervention ;</li> <li>• Partager avec le chef du sous bureau en charge des activités du projet toute initiative entreprise par les bénéficiaires pendant la mise en œuvre des activités;</li> <li>• Produire un compte-rendu mensuel sur les activités menées ;</li> <li>• Accomplir toutes autres tâches attribuées par le Gestionnaire du projet.</li> </ul>

**Source** : AFV, guide harmonisé MMD-AVEC ; OIM, TDR points focaux de commune

## **2.2.2. Le volet Appui et soutien psychosocial**

### ***Le recrutement d'une consultante en appui aux activités psychosociales***

31. Le volet de l'appui et du soutien psychosocial a été entièrement mis en œuvre par l'OIM à travers ses chargés de protection de l'OIM Niamey et de l'assistante protection du sous-bureau de Zinder avec qui l'OIM a signé un contrat de consultance de trois mois.
32. L'assistante de protection est responsable des activités psychosociales et de protection dans la zone de Zinder.
  - i. Assister la chargée de protection à mettre en œuvre les projets relatifs à la protection dans la région de Zinder
  - ii. Assurer une gestion adéquate de l'information sur les activités liées aux projets mis en œuvre à Zinder, en coordination avec les chargés de projet et le statisticien responsable de la gestion des bases de données
  - iii. Appuyer dans le renforcement des capacités du staff OIM à Zinder et des partenaires de la région sur les thématiques relatives à la protection
  - iv. Organiser les formations des points focaux psychosociaux sélectionnés parmi la population locale
  - v. Organiser, coordonner et superviser les activités menées par les points focaux dans les communes ciblées (groupes de parole, sensibilisation, activités récréatives et de socialisation, théâtre communautaire etc.)
  - vi. Appuyer dans l'identification des acteurs de protection dans la région de Zinder e) Appuyer l'élaboration de procédures standards pour la protection et l'assistance des victimes de traite et la mise en place d'un système de référencement pour les victimes de traite à Zinder
  - vii. Référencer les cas spécifiques vers les structures adéquates et en faire le suivi
  - viii. Participer à la mise en place d'un refuge (centre d'accueil et d'assistance) pour les victimes de traite à Zinder
  - ix. Travailler en liaison et maintenir des bonnes relations avec les acteurs de protection de la région de Zinder
  - x. Participer aux réunions de coordination liées aux activités de protection et appuyer le chef de bureau à les organiser si nécessaire
  - xi. Assister le chef du sous-bureau de Zinder dans la conduite des activités communautaires en fonction des besoins
  - xii. Accomplir toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.
33. Les activités psychosociales ont été organisées autour des groupements formés dans le cadre des AGR et ont mobilisé pour l'animation, les AV qui ont fait l'objet de formation préalable par le chargé de protection et son assistante.

### ***La réalisation de théâtre participatif avec la Troupe de l'Association Culturelle pour le Développement***

34. Certaines activités ont fait également intervenir une pièce de théâtre participatif, l'Association Culturelle pour le Développement avec laquelle l'OIM a contracté. La troupe a accepté de développer pour l'OIM une caravane de théâtre participatif sur l'approche préventive de la migration à travers onze spectacles dans onze localités du département de Kantché.

35. . L'objectif général de la caravane de théâtre participatif était de promouvoir la cohésion sociale. Au niveau des objectifs spécifiques, le théâtre participatif visait :

- i. Incite les public à se sentir directement implique dans la recherche d'une voie de sortie aux problèmes de migration qui sévissent dans leur communauté
- ii. Amener les migrants et leurs communautés d'accueils à adopter l'approche participative dans la recherche des solutions aux problématiques préoccupantes dans leur communauté.
- iii. Mobiliser la population à asseoir son propre développement à la base des programmes mise en place par l'OIM et ses partenaires (AGR... etc)
- iv. *Contribuer à l'enracinement, au développement, à la promotion, et la vulgarisation des idéaux sociaux, politique, culturel et économique liés à la migration.*

36. Les services que devaient fournir l'Association Culturelle pour le Développement à l'OIM selon les clauses du contrat de service sont :

- i. Recueil de données, mise en commun et création de scénarios, fondée sur les réalités de terrain dans les communautés ciblées, et en fonction des objectifs fixés par le chef de projet de l'OIM ;
- ii. Conception et réalisation de 11 spectacles de théâtre participatif dans 11 villages du département de Kantché ;
- iii. Production d'un rapport d'activité, suite aux prestations, basé sur les données récoltées (comprenant liste de présence, fiche de collecte, fiche de rapport spectacle et questionnaire d'évaluation).

### **2.2.3. Le volet de la réalisation d'une étude sur les migrations dans la région de Zinder**

37. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce volet, l'OIM a contracté avec un chercheur du LASDEL en la personne du Dr Hamani Oumarou pour la réalisation d'une étude sur les migrations depuis et de retour vers la région de Zinder, et en particulier le département de Kantché, en vue notamment de proposer des actions spécifiques adaptées pour réduire sensiblement les conséquences négatives de ce phénomène, et d'améliorer la prise en charge de ces personnes vulnérables.

38. Au niveau spécifique, l'étude visait les objectifs suivants :

- i. Analyser le contexte historique des migrations dans la région de Zinder (facteurs sociaux, économiques, démographiques, culturels, religieux etc.) et identifier d'éventuelles traditions migratoires, notamment en ce qui concerne les femmes ;
- ii. Analyser la répartition des responsabilités et des ressources au sein des communautés de Zinder, que ce soit entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les enfants et les adultes afin notamment de comprendre qui prend quel type de décision, que ce soit pour les tâches quotidiennes, les activités de production, les activités communautaires etc. ;
- iii. Analyser les projets migratoires des habitants de la région, en particulier du département de Kantché, les décisions qui ont conduit certains à la migration et les moyens employés pour accomplir le projet migratoire (en particulier quelles sont les raisons évoquées, comment le projet est financé, par qui il est facilité etc.) ;



- iv. Analyser l'organisation dans le travail/recherche d'emploi des migrants (en particulier des femmes et des enfants) durant leur séjour en Algérie (existence de réseaux préétablis depuis le Niger, financement, « salaire » reçu etc.) ;
- v. Analyser l'expérience vécue par les migrants de retour lors de leur séjour en Algérie (conditions de vie, activités pratiquées, perception de l'autre, estime de soi etc.) ;
- vi. Analyser l'expérience vécue pour ceux qui ne sont pas partis (utilisation de l'argent reçu, changements éventuels dans les activités quotidiennes, attentes vis-à-vis des migrants etc.) ;
- vii. Analyser les conséquences du retour des migrants, pour eux-mêmes (fierté, attentes personnelles, détresse émotionnelle éventuelle etc.) mais aussi pour les membres des communautés qui n'ont pas migrés (potentiels de changement dans la répartition des rôles etc.) ;
- viii. Analyser les conséquences de l'intérêt des acteurs (étatiques, internationaux, ONG etc.) et du développement de différents projets pour ces populations, et dans le département de Kantché en particulier.

### **2.3. Evaluation / Coût financier du projet**

39. Dans le cadre du projet, OIM a prévu un ensemble d'évaluation pour suivre l'évolution du projet. Une évaluation à mi-parcours est prévue pour être menée conjointement avec la Coopération Suisse, représentant le bailleur. Cette évaluation doit être organisée après 6 mois d'exécution pour :
- i. Se rendre au moins dans trois zones sélectionnées, rencontrer une proportion de bénéficiaires et leurs familles qui ont des activités en cours ou prévues dans le cadre du programme de réinsertion ;
  - ii. Evaluer la présence dans les zones ciblées de rapatriés d'Algérie, leurs besoins et leurs attentes en termes de réinsertion ;
  - iii. Proposer des mécanismes d'ajustement possibles sur la méthodologie à partir des observations, leçons apprises et recommandations de l'équipe d'évaluation.
40. Une évaluation ex-post a été aussi également envisagée qui est celle conduite par un évaluateur externe et dont le rapport est celui-ci.
41. Le cadre logique du projet, présenté en annexe n°1 permet d'avoir une meilleure appréciation de la logique d'intervention, des indicateurs et des hypothèses formulées pour l'atteinte des objectifs du projet.
42. Doté d'un budget de 500 000 CHF, soit environ 300 465 393 FCFA, le projet a été initialement conçu pour une durée d'exécution de neuf (9) mois. Cependant, pour des contraintes diverses, il a été exécuté en onze (11) mois avec l'accord du bailleur suisse. Cela n'a cependant pas entraîné de changement dans la structuration globale du projet et dans le coût.

### **3. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D'EVALUATION DU PROJET**

#### **3.1 Objectifs de l'évaluation**

43. La présente évaluation externe a pour objet de :
- a. Evaluer les résultats obtenus à travers les activités réalisées par l'OIM dans le cadre de ce projet : les activités génératrices de revenus, les activités psychosociales, les formations et les séminaires;
  - b. Conduire une mission d'évaluation sur le terrain, dans la région de Zinder;
  - c. Rédiger un rapport final sur l'évaluation des trois volets du projet: mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR) dans les villages les plus touchés par la migration vers l'Algérie, mise en œuvre d'activités de soutien psychosocial, réalisation d'une étude sur les migrations dans la région de Zinder;
  - d. Evaluer l'opportunité de poursuivre le projet au cours d'une phase suivante, en prenant en considération les intérêts des différents acteurs, la durabilité des actions et leurs impacts;
  - e. Formuler des propositions pour la conduite d'une deuxième phase : directions générales, personnes/groupes à cibler, partenaires éventuels etc.

#### **3.2 Méthodologie de l'évaluation**

44. La méthodologie mise en œuvre dans le cadre de cette évaluation externe a permis de répondre aux objectifs à travers la mesure de la pertinence, de la performance et des progrès réalisés par le projet vers l'atteinte des résultats escomptés.
45. La mission a été conduite du 11 Mars au 29 Mars 2016 par Dr KONAN Yao Silvère., économiste-expert en migration, spécialiste en évaluation de projets/programmes de développement.
46. Pour atteindre les objectifs fixés, l'évaluation a été basée sur une grande diversité de méthodes, d'outils et de techniques pour la collecte et l'analyse des données. Après le briefing avec le Chef de Mission de OIM Niamey et la séance de travail préparatoire avec la Chargée de Protection de OIM Niamey en charge du projet, les principales étapes de l'évaluation ont été la collecte de données secondaires et primaires, l'analyse des données et la production du rapport.
47. Les données recueillies proviennent de la revue documentaire, des termes de références d'activités et de contrats de services entre l'OIM et les différents prestataires intervenant dans ce projet, des comptes rendus et rapports de réunions, d'activités, des entretiens individuels semi-structurés avec des informateurs clés et des entretiens de groupe (focus-group).

##### **3.2.1. Recherche Documentaire<sup>3</sup>**

---

<sup>3</sup> Voir Annexe pour la liste des documents et sources utilisées

48. L'évaluateur a procédé à une large consultation des documents relatifs au projet, à sa conception, à sa mise en œuvre, aux résultats obtenus. Ces documents ont, pour la plupart, été collectés auprès de l'OIM Niamey, de son bureau de Zinder et de son partenaire de mise en œuvre : ONG AFV. L'évaluateur a pu également avoir accès au Plan de Développement Régional (PDR) de Zinder et au Plan de Développement Communautaire de la commune (PDC) de Matamey.
49. La revue documentaire a comporté deux (2) volets: un volet descriptif et un volet analytique. Le volet descriptif a permis de mieux décrire le projet, ses principales composantes, les parties prenantes ainsi que les résultats obtenus. Quant volet analytique, il a permis de jauger la pertinence du projet, la logique de l'intervention, son efficacité, l'efficience, les leçons apprises, les limites et de dégager les perspectives.

### **3.2.2. L'enquête qualitative**

50. Des entretiens semi-structurés ont été menés auprès des acteurs clés du projet. A cet effet, la mission a rencontré l'OIM (Chef de Mission de OIM Niamey, la Chargée de Protection de OIM Niamey en charge du projet, le chef du sous-bureau de OIM à Zinder, l'assistante de Protection au sous-bureau de Zinder et l'assistant logisticien du sous-bureau de Zinder), le consultant pour l'étude sur les dynamiques migratoires dans le département de Kantché, le chargé des Affaires Humanitaires au sous-bureau OCHA de Zinder, le Président du Conseil Régional de Zinder, la Directrice Régionale de la Protection et de la Promotion de la Femme de Zinder, le Secrétaire Général de la Préfecture du Département de Kantché, Préfet par intérim dudit Département, le Directeur Départemental de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, les Maires des Communes de Matameye, de Kourni, de Tsaouni, les points focaux communaux de Matameye, de Kourni, de Tsaouni, de Ichirawa, l'ONG AFV (le Secrétaire Exécutif, le chef du projet OIM, l'Agent de terrain. Les entretiens ont été également menés auprès des groupements bénéficiaires ainsi que des AV qui les encadrent. Treize (13) entretiens de groupe ont été conduits auprès des groupements bénéficiaires du projet dans les communes de Matameye, Kourni, Tsaouni, Ichirawa et Kantché. Ces focus-groups ont rassemblé tous les membres des 13 groupements tirés par choix raisonné (15 à 22 personnes).
51. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants: (i) opinion sur le projet de réintégration, (ii), la capacité du projet à générer des revenus pour les stabiliser dans leur communauté d'origine (iii) les perceptions relatives à l'évolution des rapports police-population, (iv) l'efficacité/ les limites de l'intervention, (v) les effets non attendus et (vi) les mécanismes de pérennisation.

### **3.2.3. Analyse et exploitation des données**

52. L'analyse et l'exploitation des données ont été réalisées de manière à faire ressortir les éléments adéquats permettant de se prononcer sur les critères de l'évaluation en conformité avec la matrice d'évaluation qui a été élaborée et validée avec le commanditaire de l'étude. La triangulation et l'analyse du contenu des données qualitatives ont permis de faire ressortir les grandes tendances qui se dégagent suite à la mise en œuvre du projet.

#### **3.2.4. Difficultés de la mission**

53. Les difficultés de la mission ont porté principalement sur la difficulté de joindre tous les 120 groupements à cause de ce que la mission de terrain n'avait une durée que de 4 jours et aussi parce que les différents villages sont éloignés les uns des autres. En outre, la période de la mission a coïncidé avec la campagne électorale pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles. Cette situation a rendu indisponible certaines autorités régionales et départementales. Cependant, grâce à la disponibilité du personnel de l'OIM tant au bureau de Niamey qu'à son sous-bureau de Zinder, la mission de terrain a pu effectivement rencontrer 13 groupements sur 120, soit un taux de couverture de 10,83% répartis dans 5 communes sur les 9 du département de Kantché. Signalons aussi que la première commune concentrant le plus de rapatriés est celle de Kourni et elle est dans notre échantillon d'évaluation.

## **4. RESULTATS DE L'EVALUATION**

### **4.1 Principales réalisations du projet**

#### **4.1.1. Volet AGR**

##### *Formation des groupements et renforcement des anciens groupements*

54. Au niveau des AGR, l'OIM a pu durant la période d'exécution du projet, avec l'appui de son partenaire de mise en œuvre, l'ONG AFV, créer 90 nouveaux groupements et sélectionnés 30 groupements anciens qu'elle a renforcé, soit un total de 120 groupements.
55. Certains groupements sur les 120 ont été créés à partir d'au moins deux villages, voire trois. Ces groupements sont appelés des groupements grappe et se réunissent dans le village centre des différents villages à partir desquels chaque groupement grappe a été constitué.
56. Les quatre-vingt-dix (90) nouveaux groupements créés à partir des fichiers des rapatriés retrouvés dans les villages du département de Kantché et des populations locales vulnérables.
57. Le projet a permis de sélectionner également 30 groupements anciens dont les capacités ont été renforcés dans le cadre de ce projet pour éviter que l'appui aux rapatriés ne crée une incitation négative à migrer pour pouvoir bénéficier d'un éventuel appui lors d'un éventuel rapatriement.
58. Les documents légaux d'existence (statut et règlement intérieur) de ces 120 groupements ont été élaborés et les enregistrements effectués auprès des autorités compétentes. Les 120 groupements ont donc une existence légale.

##### *Mise en place et formation de l'équipe d'encadrement*

59. Les neuf (9) points focaux communaux, mémoire du projet ont été sélectionnés à l'effet d'appuyer l'OIM dans son projet de réintégration en facilitant la mise en contact des villageois avec l'équipe du projet dans chaque commune.
60. Le projet a permis d'identifier et de sélectionner via le partenaire de mise en œuvre, un total de 57 AV en tout. Tous ces AV n'ont pas été identifiés au même moment. En effet un premier groupe de 31 AV qui encadrent les 30 premiers groupements HACP a été identifié en Août et formé en octobre et le second groupe de 25 AV identifiés en décembre afin d'encadrer les 90 nouveaux groupements créés en décembre et formés en janvier. L'âge moyen de ces AV est de 33 ans donc à priori plein d'énergie pour pouvoir assumer la tâche d'encadrement des groupements dont certains sont en grappe. Les AV sélectionnés ont un niveau compris entre la classe de CM2 et celui de 2<sup>nd</sup> (87%) et 13% sont alphabétisés. En termes d'expérience professionnelle dans le domaine de l'encadrement des groupements villageois, 23% ont déjà l'expérience avec Care, CRS ou l'ONG AFV.
61. Les AV ont été formés sur le guide MMD suivant deux phases en raison de cinq jours par phase de formation. Tous les AV et les 4 agents de terrain de l'ONG ont été tous formés au cours de la phase 1 qui a porté sur les premières leçons sur les 8 au total. La deuxième phase a été faite au premier groupe des 31 AV tandis que le second groupe des 25 AV n'a pas pu faire la formation de la 2<sup>ème</sup> phase à la date de l'évaluation de terrain. En effet, cette phase 2 du groupe 2 des AV devait se faire deux mois après et donc dans le courant du mois de mars

puisque la première phase s'était déroulée en décembre. Cette période de deux mois de carence entre les formations de la phase 1 et 2 est nécessaire pour permettre aux AV de mettre en pratique les connaissances acquises en restituant les contenus aux groupements.

*Formation des groupements sur la vie associative, pré-identification des AGR, sélection et validation des choix, montage des micro-projets, Validation par le comité communal, placement des matériels par OIM et formation en techniques d'AGR*

62. Les groupements constitués ont été formés sur la vie associative, sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits. L'évaluation a relevé que la plupart des groupements sont à leur sixième leçon et l'on a noté une participation satisfaisante des membres aux réunions hebdomadaires, laquelle participation est essentielle en vie associative pour la circulation de l'information mais aussi la transparence dans la gestion des biens communs et l'apprentissage des différentes leçons.
63. Les groupements ont été formés sur le module GERME (Gérer Mieux son Entreprise) à raison de deux membres par groupement.
64. Les 120 groupements réunis chacun en Assemblée Générale après avoir élu les organes dirigeants (Président, Secrétaire Général, Trésorier) et le Commissaire aux comptes, ont pré-identifié trois idées d'AGR. Une analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces est conduite avec l'agent de terrain de AFV pour les trois idées des projets pré identifiées par ordre de préférence.
65. L'idée de projet retenu après échanges avec le bureau OIM de Zinder, fait l'objet de l'élaboration d'un micro-projet. Ainsi 120 micro-projets d'AGR ont été transmis aux comités communaux de validation des micro-projets.
66. Après la validation des dossiers de micro-projets par les comités communaux, l'OIM a pris les dispositions en interne pour équiper les différents groupements en matériels et intrants de production des différents AGR. Après chaque mise à disposition du matériel, AFV a organisé la formation en technique d'AGR pour le groupement correspondant.

#### **4.1.2. Volet Activités de soutien psychosocial**

67. Les activités psychosociales réalisées dans le cadre du projet comportent : (i) des activités de formation ou de renforcement des capacités de l'assistante protection et des AV et (ii) l'organisation et la supervision des activités menées par les AV dans les communes ciblées comprenant des groupes de parole, des activités de sensibilisation, des activités récréatives et de socialisation, de la caravane de théâtre participatif (tableau 8)

**Tableau 3: Activités psychosociales récapitulatif**

Date	Lieu	Cible	Activités/ formation	Objectifs
12 au 16/10/2015	Diffa	Assistante Protection	Formation/stage pratique avec COOPI	Encadrement psychosocial et partage d'expérience
20 au	Matamey	30 AV	Formation initiale	Renforcer les capacités humaines



22/10/2015			(Ancien AV) en collaboration avec COOPI	de 30 agents villageois au niveau du département de Kantché à travers un appui psychosocial
12 au 13/11/2015	Matamey	25 AV et 9 points focaux	Formation initiale (nouveaux AV)	Renforcer les capacités humaines de 25 agents villageois et 9 points focaux au niveau du département de Kantché à travers un appui psychosocial
08 au 10/12/2015	Commune Doungou Ichirnawa Kantché	9 groupements touchés	Focus group	Mise en œuvre d'un focus group sur la déscolarisation des enfants dans le contexte de la migration clandestine
18/12/2015	Zinder	Troupe ACD	Briefing de la troupe ACD présentation de l'OIM projet de réintégration	Renforcer les capacités de base de la troupe sur le phénomène de la migration au niveau du département de Kantché
22 au 23/12/2015 et du 12 au 13/01/2016	Matamey	57 Av	Formation/recyclage (Première session)	Renforcer les connaissances de base de 57 AV sur les mécanismes d'appui psychosocial
07 au 10/03/2016	Matamey	57 AV	Formation /recyclage (deuxième session)	Renforcer les capacités de 57 agents villageois sur le dynamisme participatif pour une auto gestion des Activités psychosociales
04 au 13/02/2016 et 10 au 11/03/2016	9 communes département de Kantché	11 villages centres	Caravane de théâtre participatif	Approche préventif de la migration clandestine « Notre union- notre réussite »

### Formation et renforcement des capacités de l'équipe d'encadrement : Assistante protection et Assistants Villageois

68. Une activité de formation et un stage pratique a été organisée par l'OIM au bénéfice de l'Assistante de protection et exécutée par COOPI en encadrement psychosocial et partage d'expérience à Diffa sur les sites de Djalori et Koublé N'Gourtoi. Ce stage a permis à l'assistante protection d'être formée à l'approche Dispositif Itinérant d'Appui Psychologique (DIAP). Elle a dans ce cadre pu participer à des séries d'animations en chansons, de danses, l'apprentissage de compte, des séances sportives et également d'être briefée sur les outils de collecte de données (fiche et formulaire counseling, Premiers secours psychologique, groupe d'écoute, de sensibilisation ; d'identification des cas, des indicateurs de souffrance chez les enfants, des Focus groups, de recensement etc).
69. Deux séances de formation initiale des AV dont la première réalisée avec l'appui de COOPI pour 30 AV et la seconde comprenant les 9 points focaux communaux et les 25 AV restantes ont été organisées. Ces séances ont permis de renforcer les capacités des AV en appui psychosociale et d'encadrement des groupements AGR en DIAP. Elle a aussi permis d'identifier les difficultés auxquelles la communauté des migrants est confrontée et par ailleurs d'évaluer les besoins réels des populations. Les AV ont pu être formés sur le programme de réhabilitation psychosocial en 10 sessions de travail de groupe à savoir : (« Brise-glace »- « Pas à pas » - « Nos vies en difficultés : Nous sommes tous dans le même bateau » -

« Partager nos expériences de vie : Enterrer le passé » - « Tout n'est pas perdu : Nous pouvons nous en sortir » - « Nous sommes toujours vivants : Comment et pourquoi ? Nos forces et ressources comme survivants » - « Gérer nos difficultés : Comment vivre avec nos problèmes ? » - « Paix et réconciliation » - « Les aspirations pour l'avenir » - « Célébration de clôture pour marquer la fin du cycle »).

70. Deux sessions de recyclage ont été organisées pour renforcer les connaissances de base des 57 AV sur les mécanismes d'appui psychosocial et le dynamisme participatif pour une auto gestion des Activités psychosociales. Ces sessions ont permis de corriger les dysfonctionnements dans le suivi de proximité réalisé par les AV concernant le volet psychosocial qui manque de visibilité et également à une absence de restitution des formations reçues par les AV. Les AV ont été recadrés et réorientés sur le mécanisme de protection appui psychosocial afin de bien cerner le contenu de la formation pour mieux la restituer aux bénéficiaires des groupements. La deuxième session de formation a permis de dresser le bilan et de faire l'inventaire des séances de sensibilisation axées sur les thèmes tels que la déscolarisation des enfants au niveau des villages, sur la cohésion sociale des membres de groupements, la prévention du paludisme, le mariage précoce et l'allaitement maternel exclusif. Elle a aussi permis de présenter les activités du DIAP et d'harmoniser les connaissances et techniques d'animations à travers un partage d'expérience. Les séances de formation ont permis également d'identifier les activités récréatives (tableau 9) et de fournir une explication détaillée du rôle de chaque activité.

*Organisation et supervision des activités menées par les AV dans les communes (groupes de parole, activités de sensibilisation, activités récréatives et de socialisation) et Caravane de théâtre participatif*

71. L'OIM a fait une commande des jeux pour permettre aux femmes des groupements de se recréer et de partager des moments de gaieté.
72. Des AV ont dans leur suivi des groupements organisé des séances de sensibilisation axées sur les thèmes tels que la déscolarisation des enfants au niveau des villages, sur la cohésion sociale des membres de groupements, la prévention du paludisme, le mariage précoce et l'allaitement maternel exclusif. Les partages d'expériences et groupe de parole se font de façon continue et permanente sur les risques et méfaits liées à la migration vers l'Algérie. Les membres des groupements ont ainsi instauré des systèmes d'entraide et de soutien mutuel.
73. Un focus group a été organisé sur le thème de déscolarisation des enfants dans le contexte de la migration clandestine. Il a touché 9 groupements dans les communes de Doungou, Ichirawa et Kantché.

**Tableau 4: Panel d'activités récréatives et sociales**

Types d'activités	Descriptif de l'activité	Observations
Activités ludique	Chanson traditionnelle, danse, animation musicale traditionnelle (tam-tam,)	Argent collectés peut servir de réhabilitation d'un hangar de CSI, ou planter des arbres dans le village ou à l'école
Activités sportives	Football, lutte traditionnel, courses de chevaux,	Prévoir de l'eau
Jeux de terroir	Six lidos, jeux de carte, Dara, Dili, (scrabble traditionnel)	Information et appui conseil

Démonstration culinaire	Présentation de repas traditionnels (local) (Couscous, Awara, Dan watché, Riz à la sauce, Pate de, mil ou mais, wasa wasa, waina, kosai, allala, tsala, (beignet, galette,) Kounoukanwa, (bouillie) lemouhari (boisson de citron ou tamarin), moringua etc.)	Le groupement va manger et apprécier le plat Passer un message ou une information de portée importante
Découvertes d'un métier	Démonstration/Apprentissage de tricotage, crochet perlage, pour les femmes, comment recoudre un habille déchiré, mettre un bouton ou chaîne sur un habit, comment arranger une chaussure en mauvais état pour les hommes,	Passer un message ou une information de portée importante
Activités communautaires	Salubrité des espaces Réhabilitation de hangar Equipement des mosquées Plantage des arbres au niveau des écoles	Collation pour les membres
Activités d'apaisement d'esprit	Conte symbolique, causerie de cousinage à plaisanterie, causerie expérience éducative et instructive (histoires, proverbe et adage traditionnel)	
Appui conseil/sensibilisation/information	A la fin de chaque activité on profite de passer un message sur un thème bien défini (cohésion sociale, le système d'entraide, l'hygiène corporel et des ménages, paludisme, cholera, scolarisation des enfants, le mariage précoce et forcé	Collation pour les membres

74. Une séance de renforcement des capacités des comédiens de la troupe théâtrale a été organisée pour présenter l'OIM et le projet de réintégration et d'appui psychosocial. Cette séance avait pour objectif de présenter le phénomène de la migration au niveau du département de Kantché pour permettre à la troupe de mieux adapter ses pièces à la sensibilisation contre les dangers de l'immigration clandestine vers l'Algérie.
75. Une prestation de onze pièces de théâtre participatif dans 11 localités du département de Kantché a été réalisée par l'ONG Action Culture pour le Développement (ACD) en février et mars 2016.





Source : Trois scènes de la caravane de théâtre participatif

#### **4.1.2. Volet réalisation d'une étude sur les dynamiques migratoires dans la région de Zinder**

76. L'étude sur les dynamiques migratoires dans la région de Zinder a été effectivement réalisée et s'intitule « Les Dynamiques Migratoires Dans le Département de Kantché ». L'étude n'est pas encore publiée, mais une version proche de la version finale est disponible. Cependant, des révisions sont demandées à en juger les suggestions de la chargée de protection au chercheur qui a réalisé l'étude.

77. Le tableau de suivi des activités en annexe permet de fournir plus de détails sur l'ensemble des réalisations du projet depuis le démarrage.

## **4.2. Conception et pertinences du projet**

### **4.1.1. Pertinence externe du projet**

78. Face à la multiplication des convois de rapatriés d'Algérie et devant l'incapacité du Gouvernement nigérien à prendre en charge une fois sur le territoire nigérien, ces nombreux rapatriés dont plusieurs femmes et femmes, l'OIM en tant qu'organisation internationale chargée des migrations s'est senti interpellé de par son mandat d'intervenir pour apporter une assistance d'urgence humanitaire à ces milliers de rapatriés.

79. En outre, l'appel du gouvernement nigérien en vue de réfléchir sur des voies et moyens de réinsertions socioéconomiques pertinentes pour le relèvement rapide et la stabilisation de ces communautés très vulnérables, l'a amené à agir et à proposer ce projet en réponse à cette situation.

80. Par ailleurs, les populations vivant essentiellement en zones rurales, la situation géographique du Niger fait de lui, une zone où les cultures agricoles d'un ménage suffisent à peine à le nourrir pendant un trimestre. Ainsi, la migration fait partie des stratégies de survie que développent les membres du ménage.

81. Le développement du projet s'inscrit aussi dans la stratégie du gouvernement nigérien à travers la HACP d'assurer une autonomie aux populations vivant en zone rurale en les stabilisant par le financement d'activités d'embouche et de distribution de « cash funds ».
82. La mission a noté que la formulation du projet a pris en compte les leçons apprises du projet du HACP en évitant les activités d'embouche et la distribution de cash qui auraient pu favoriser le retour rapide vers l'Algérie des populations bénéficiaires. Le choix de faire de financer des groupements plutôt que des individus est une innovation.
83. La mission a noté au travers des entretiens et des plans de développement communaux que le projet est en conformité avec les objectifs communaux.
84. L'analyse du cadre logique du projet met également en évidence que certains indicateurs des objectifs spécifiques sont relativement inadaptés (amélioration des conditions de vie de 80% de ressortissants, nombre de projets avec AGR appuyés) compte tenu de sa spécificité, de sa durée, et de l'absence de données de base. En outre, il y a une absence totale d'indicateurs sur la mesure des effets et de l'impact des activités d'appui psychosociale. La dimension pérennisation de l'intervention ne ressort pas dans les indicateurs du cadre de résultat figurant dans le document projet. Il n'y a aucun indicateur de mesure du bien-être dans le cadre logique. Comment capte-t-on l'amélioration des conditions de vie de 80% des ressortissants et est-ce possible dans un délai si court de 9 mois ?
85. Dans une perspective d'extension du projet, la mission commande d'avoir des indicateurs moins ambitieux en tenant compte du temps d'exécution du projet et du contexte local de mis en œuvre. Aussi, des indicateurs plus précis sur la mesure des différents volets seraient souhaitables.

#### **4.1.2. Pertinence interne du projet**

86. Concernant la pertinence interne du projet, la mission note que les activités identifiées étaient globalement pertinentes par rapport aux objectifs visés.
87. Les choix thématiques des formations ont répondu aux attentes des AV en termes de renforcement des capacités en vie associative pour encadrer les groupements. Les sensibilisations, l'approche DIAP, le théâtre participatif et toutes les activités d'appui psychosocial ont permis de sensibiliser les groupements et de répondre à leurs besoins de connaissance sur les risques liés à la migration irrégulière, à la gestion des conflits au sein des groupements, à la préservation de la cohésion sociale et de l'esprit de solidarité et d'entraide indispensables à l'atteinte d'un but collectif.
88. La mission a noté que les besoins en renforcement en matériel et en intrants ont été aussi exprimés par les membres des groupements de même que leur souhait de voir de nouveaux groupements être formés et appuyés.
89. La mission s'est aussi interrogée sur la rationalité qui a présidé à la formation de groupement grappe et a trouvé que ces groupements créent plus de problème en termes de cohésion du groupe, en termes de motivation à exercer l'activité et de difficultés de déplacement pour certains membres du groupement ne résidant pas dans le village centre. Il est à souligner certains groupements grappe sont constitués de deux ou trois villages pouvant être distants du village centre de 5 km ou même de 8 km.
90. La mission d'évaluation note que les acteurs étatiques et locaux félicitent l'OIM pour l'initiative des groupements car cela est un gage de stabilisation des populations et de pérennité des groupements formés



91. Au niveau du ciblage des AGR, le système mis en place depuis la pré-identification jusqu'à la validation par le comité communal présidé par le maire et comprenant les services techniques est un succès car il permet de sélectionner des projets en cohérence avec les plans de développement communaux.
92. L'association des activités de soutien psychosociale est pertinente dans le contexte des retournés qui auraient pu faire l'objet de stigmatisation des populations du pays d'origine.
93. La mission a noté que sans les actions entreprises dans le cadre de ce projet, il aurait été difficile de prendre en charge les rapatriés en vue de leur bien-être car les autorités communales n'ont aucune initiative complémentaire ou de substitution.
94. La mission a noté que certains groupements ne fonctionnent pas car il y a eu un problème au niveau de l'identification de l'AGR comme dans le cas du groupement Alhekie dans le village de Kirou qui est un groupement masculin de rapatriés d'Algérie. Ils voulaient faire des activités d'embouche ou de commerce ou d'extraction d'huile. Finalement, ils ont eu droit à la pileuse et jusqu'à la visite de terrain le 15 mars dernier, la formation en technique de pileuse n'avait pas encore été effectuée. Ceci a créé une réelle démotivation au point que les réunions ne se font plus et les cotisations ont été arrêtées. Chacun vague à ses occupations et la dynamique du groupe est rompue. Ce groupement tend vers l'échec.

### 4.3. Efficacité et efficience

#### 4.3.1. Efficacité

95. L'efficacité du projet a été abordée sous l'angle des processus et des résultats atteints.
96. Il est à signaler que la mission a dû faire face à la difficulté de collecte de certains indicateurs du cadre de résultats du projet. En effet, les évaluations sur le niveau de réception du message par les AV n'étaient pas toujours disponibles. En outre, aucune stratégie de collecte d'information n'a été prévue sur le niveau d'amélioration du bien-être de 80% des ressortissants comme prévu dans l'indicateur 1 censé mesurer la réalisation du résultat 1 (cf matrice de résultats).
97. A travers les 90 nouveaux groupements formés, le projet a permis d'assister exactement 1345 membres dont 583 femmes. Sur cette population de 1345 membres, 90,7% sont des migrants rapatriés d'Algérie. Ces groupements sont repartis au niveau de neuf communes du département de Kantché. Ainsi la répartition par commune se présente comme suit (tableau 5)

Tableau 5: Répartition des membres des nouveaux groupements créés par commune, par sexe et par statut migratoire

Commune	Nombre de groupements	Membres				
		TOTAL	Homme	Femmes	Migrants	Non migrants
Dan Barto	8	120	45	75	106	14
Daouché	23	345	212	133	308	37
Doungou	2	30	21	9	13	17
Ichirnawa	1	15	12	3	12	3
Kantché	3	45	23	22	26	19

Kourni	24	360	190	170	360	0
Matameye	5	70	59	11	64	6
Tsaouni	18	270	133	137	261	9
Yaouri	6	90	67	23	70	20
Total	90	1345	762	583	1270	125

Source : Tableau de suivi des micro-projets

98. Quant aux 30 anciens groupements, ils comptent quatre cent quatre-vingt-treize (493) membres dont sept (7) hommes et 228 migrants, soit 46% des membres du groupement.
99. Les 120 groupements mobilisent un total de 1838 individus dont 1069 femmes (58%) et 1440 migrants (78%).

Tableau 6: Nombre total de personnes par type de groupement, par sexe et par statut migratoire

Groupements	Total	Hommes	Femmes	Migrants	Non migrants
Nouveaux	1345	762	583	1220	125
Existants	493	7	486	220	273
<b>Total</b>	<b>1838</b>	<b>769</b>	<b>1069</b>	<b>1440</b>	<b>398</b>

100. Les modules de formations GERME ont été administrées aux 240 membres des 120 groupements, à raison de deux représentants par groupement. Les formations ont été assurées par une consultante en sept sessions dont chacune a regroupé 35 personnes.
101. Concernant les processus mis en œuvre, à la date du 18 mars 2016, au terme de la mission d'évaluation de terrain, le taux d'équipement des groupements était de 58% tandis que celui de formation des groupements équipés en technique d'AGR avait une valeur de 81% (tableau 5). Aucun Groupement de la Commune de Yaouri n'a été équipé en matériel et donc aucun groupement n'a été formé en technique d'AGR. Seulement 19% des groupements de Daouché et 35% des groupements de Tsaouni ont été équipés en matériel. Ces deux communes ont les plus faibles taux d'équipement en matériel. Au niveau de Kourni, on a deux groupements non équipés, mais ce nombre peut être porté à trois car le groupement des femmes qui a reçu le matériel pour faire du « pure water » n'est pas fonctionnel puisque un ensemble d'accessoire manque. Les femmes avaient prévu financer l'achat des accessoires, mais devant le coût élevé pour elles (environ 1 million FCFA), elles n'ont pu le faire et attendent de l'OIM la fourniture des accessoires. L'activité d'extraction d'huile est la plus abondante. Elle représente 2/3 des AGR mis en œuvre par les groupements équipés. Les faibles taux d'encadrement (formation aux techniques d'AGR) enregistrés sont de 0% et de 42% respectivement pour les communes de Daouché et de Dan Barto.
102. Sur l'ensemble des équipements réalisés à des fins d'activités pour les groupements, l'activité d'extraction d'huile est la plus pratiquée ou à pratiquer par les groupements avec un taux qui s'élève à 73% du total des activités des groupements. La seconde activité dominante est celle de production et vente de savon soda (18%). On note 4 activités de restauration et de vente de condiments et céréales. Il est fort probable que les 51 groupements restants ayant reçu les équipements entre le 24 et le 27 mars n'ont pas pu faire la formation en technique d'AGR et donc ne sont probablement pas capables de réaliser leur activité à ce jour.



Tableau 7: Taux d'équipement et d'encadrement en technique d'AGR des groupements par commune par type d'AGR pratiqué lors de la mission d'évaluation de terrain (14-18 mars 2016)

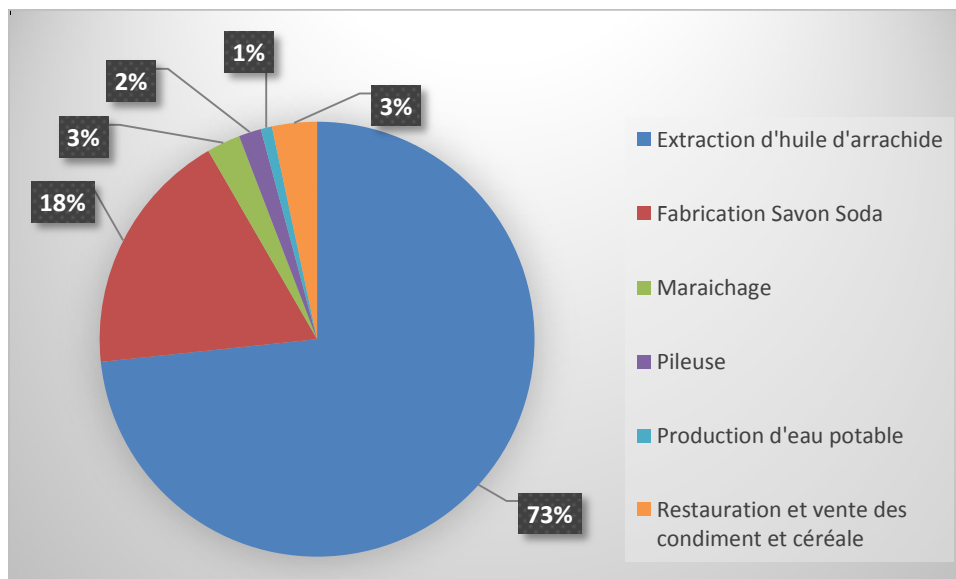
Communes	Nombre de Groupements équipés par AGR					Groupements non équipés	Groupements formés	Groupements non formés	Taux d'équipement*	Taux d'encadrement
	Total Groupements	Extraction d'huile	Fabrication de savon	Maréchage	Pileuse					
Dan Barto	13	12	0	0	0	1	5	7	92%	42%
Doungou	4	2	1	0	1	0	4	0	100%	100%
Daouché	27	0	5	0	0	22	0	27	19%	0%
Ichirnawa	3	2	0	1	0	0	3	0	100%	100%
Kantché	3	3	0	0	0	0	3	0	100%	100%
Kourni	29	21	5	0	1	2	26	3	93%	96%
Matameye	7	3	4	0	0	0	7	0	100%	100%
Tsaouni	23	3	4	1	0	15	8	15	35%	100%
Yaouri	11	0	0	0	0	11	0	11	0%	ND
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>46</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>63</b>	<b>58%</b>	<b>81%</b>

\*Taux d'équipement= Nbre de Groupements équipés/Nbre total de groupements

\*\*Taux de formation en technique d'AGR= Nbre de groupements formés/ Nombre de groupe équipés

Source : Tableau de suivi des différents micro-projets au 18 Mars 2016

Graphique 1: Répartition des différents types d'AGR réalisés ou à réaliser par les différents groupements



Source : Tableau de suivi des micro-projets au 29 Mars 2016

Tableau 8: Activités réalisées ou à réaliser par les 120 groupements

Activités	Nbre
Extraction d'huile d'arachide	88
Fabrication Savon Soda	22
Maraichage	3

Pileuse	2
Production d'eau potable	1
Restauration et vente des condiments et céréale	4
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

Source : Tableau de suivi des micro-projets au 29 Mars 2016

103. Le taux de réalisation des activités d'appui psychosocial et de la réalisation de l'étude sur les migrations est de 100%.
104. L'ONG AFV a effectué le suivi de proximité des 24 groupements équipés dans le courant du mois de décembre 2015. Ce suivi a permis de faire le point de la production, de la vente et de l'état de la caisse des groupements.
105. La mission a également noté au cours des entretiens individuels et de groupes que l'objectif de stabilisation des rapatriés dans leur communauté d'origine est à ce jour atteint car tous les migrants rapatriés pour lesquels les interventions en termes de micro-projets sont tous présents. Les productions et ventes d'huile, de savon, etc. sont en cours. Même s'il est trop tôt pour se prononcer sur l'impact du projet sur la stabilisation, l'effet qu'on constate est positif et évolue vers la réalisation de l'impact.
106. La mission a noté également que l'idée de migrer à nouveau des rapatriés est persistente et perceptible, mais tous soulignent que si les gains des activités de micro-projet s'améliorent dans le temps, il n'y a aucune raison qu'ils puissent émigrer à nouveau. Dans cette perspective, la mission a noté que les activités de soutien psychosociales surtout celles de la caravane du théâtre participatif ont permis de faire prendre une réelle conscience des risques liés à la migration irrégulière et également de contribuer à la cohésion sociale au sein des groupements. En outre, les activités d'entraide, les cotisations, les visites, les participations aux événements sociaux (baptême, mariages, obsèques, etc.) sont des éléments qui ont développé l'esprit de solidarité au sein des groupements et fait naître l'esprit d'appartenance à une même famille. Le groupe peut ici être appréhendé comme un instrument de « peer monitoring ».
107. La mission a pu également observer que le projet a contribué à former un formateur en technique de production de savon soda. Ce dernier est le chef du groupement Tadjara de Matameye commune qui est un rapatrié d'Algérie. Il a décidé d'en faire sa profession et de renoncer définitivement au projet migratoire. Son groupement produit le savon soda et lui aussi administre la formation en technique de production du savon soda.
108. La mission note que les premiers groupements ayant reçu le matériel sont au maximum à deux mois d'activités et donc qu'il est assez tôt pour parler de l'impact du projet sur le bien-être des rapatriés d'Algérie et de leurs communautés d'accueil. Cependant, des signes promoteurs sont évidents tels, la solidarité entre les membres du groupement, les premiers revenus générés par l'activité sont promoteurs même s'ils sont encore relativement faibles.
109. La mission a noté que les anciens groupements se réunissent et s'entretiennent même si les placements d'AGR tardent comme dans celui de Nakanmou de Kourni qui attend de recevoir les accessoires pour la production du « pure water ». Dans cette attente, des dissensions internes sont nées relativement à l'identification du projet, mais ces sources de conflit ont été réglées par le chef du village sur sollicitation de l'AV. Ce fait confirme que lorsqu'un groupement arrive à maturité, il peut résister aux différents problèmes.
110. La performance des groupements n'est pas liée au statut migratoire des membres
111. La mission note que les AGR ne permettent pas en l'état actuel aux membres des groupements d'assurer leur subsistance et qu'il faut encore attendre et réinvestir les profits.

112. Les activités théâtrales ont touché 3339 personnes. Le thème traité dans chaque village a été adapté au contexte précis de ce village en matière migratoire à partir d'une collecte d'information effectuée par les membres de la troupe avant le montage de la scène et la prestation. La liste des thèmes traités par village est dans le tableau 10.

Tableau 9: Thèmes abordés par la caravane de théâtre participatif par village du département de Kantché

	Village	Thème abordé par la caravane	Nombre de pers. touchées
1	Eddawa :	Migration potentiel	390
2	Bako Raouni :	Retournés, Candidats à la migration	182
3	Roumji :	Retournés	405
4	Kada Zaki :	Migrant potentiel, Candidat à la migration	377
5	Doungoun :	Migrant Retournés	215
6	Gourey :	Candidat à la migration	435
7	Commune de Yaouri :	Retournés, Migrants potentiel	260
8	Birji Sabouwa :	Migrant potentiel, Migration clandestine	134
9	Kourni :	Migrants potentiels, Retournés	395
10	Farun Sofo :	Migrants potentiel, Candidats à la migration	201
11	Ichirnawa :	Candidats à la Migration, Migrants potentiels	345
<b>Total</b>			<b>3339</b>

Source : ACD, rapport d'activités

113. Les principaux résultats de l'étude sur les dynamiques migratoires dans le département de Kantché, permettent de mieux comprendre le phénomène et de mieux adapter les stratégies pour l'endiguer. En substance :
- a. La migration permet à la femme d'acquérir une autonomie financière et de s'affranchir du pouvoir financier de son mari. Sur le plan sociologique, la migration permet une baisse considérable du pouvoir du mari sur sa femme ;
  - b. Il y a une grande implication des enfants dans la migration car l'enfant devient une source de richesse. En effet, l'enfant est capable de mendier ou de faire des petits travaux domestiques dans le pays de destination. D'après les migrants, les arabes étant plus sensibles à la mendicité des enfants, avoir des enfants est une garantie de gains relativement à un ménage qui n'en possède pas ;
  - c. Il existe des réseaux bien établis qui favorisent l'intégration des femmes dans les pays de destination pour l'exercice d'activité de mendicité, de prostitution, etc ;
  - d. La migration des femmes est socialement encouragée à cause d'un effet de démonstration et de snobisme de la part des maris et des familles dont sont originaires ces femmes pour les matelas, postes téléviseurs, et autres biens que ces femmes ramènent des pays de destination.
114. Cependant, la mission s'est intéressée à la coordination des activités et le partage de la stratégie de l'OIM entre les différents acteurs impliqués sur les résultats du projet. La mission note que la fréquence rapprochée des formations des AV, la densité et la diversité des contenus traités couplée aux niveaux parfois alphabétisés de ces dernières n'a pas facilité l'acquisition des connaissances et leur transmission aisée aux groupements qu'ils sont censés encadrer.
115. La mission a aussi observé que la restitution des formations aux bénéficiaires par les AV n'est pas faite dans plusieurs groupements et lorsque cela est fait, les membres ont du mal

- à ressortir les thèmes clés ou éléments clés à retenir de ces formations. Cela est aussi vrai pour le volet AGR que pour le volet appui psychosocial qui manque totalement de visibilité.
116. La mission de terrain a aussi observé une insatisfaction de certains groupements par rapport aux AGR dont les choix n'émanent pas de leur gré. C'est comme si pour certains groupements, le choix de AGR leur avait été imposé. Ceci doit être relativisé car les activités d'embouche que proposaient certains groupements ont été totalement rejetés par l'OIM au regard de l'échec des interventions du HACP qui a privilégié cette activité ou la remise de « cash fund ».
117. Certains groupements comme Tadjara de Matameye commune n'a pas d'encadreur de proximité et donc tous les renforcements de capacité en appui psychosocial ne peuvent être faits même s'il est vrai que l'AGR continue.
118. La mission a noté que certains groupements sont confrontés aux problèmes de débouchés et certaines ventes se font à crédit.
119. La mission a pu également constater que certains matériels de production (par exemple d'extraction de l'huile d'arachide) n'étaient pas de qualité et était hors d'usage dans bien de groupements après quelques deux ou trois semaines d'activités
120. Certains intrants comme par exemple les grains d'arachide sont de mauvaise qualité et ont une incidence directe sur le rendement de l'activité de production
121. Certains fournisseurs ont fourni du matériel différent de celui commandé comme constaté dans le cas du groupement Samunaka du village de Eddawa dans la commune de Tsaouni qui a pour activité la production et la vente de soubala. Le fournisseur a fourni les fruits de l'oseille alors qu'il aurait fallu fournir les fruits du Nyéré. Cette situation a retardé le démarrage de l'activité de production de ce groupement du soubala même si l'équipement de base était présent. Ce problème n'a été résolu que d'après le tableau de suivi du 29 mars, que le 24 mars dernier.

Tableau 10: Synthèse des constats sur la conception et la pertinence du projet

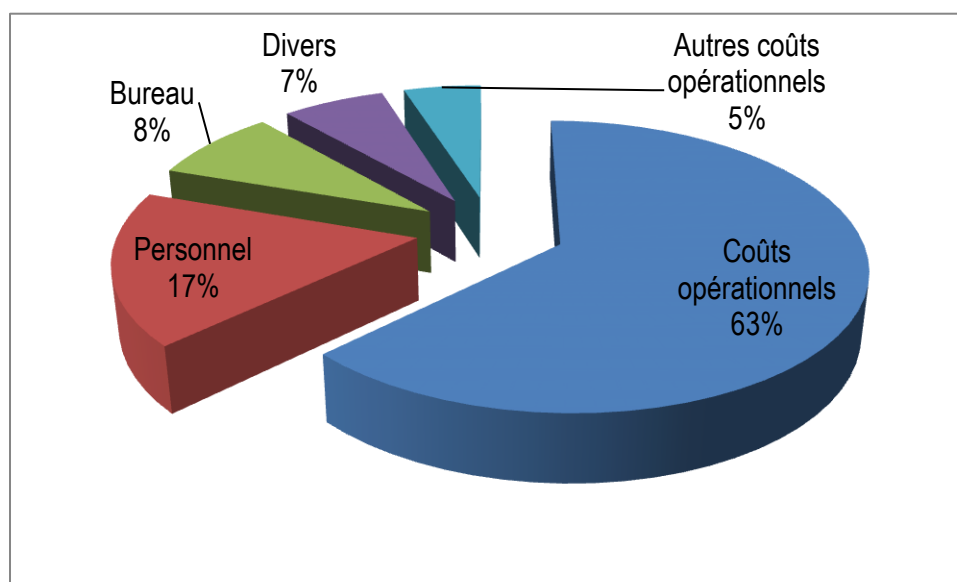
Aspects satisfaisants	Defis à relever
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche inclusive dans la mise en œuvre du projet par l'implication de toutes les parties prenantes</li> <li>▪ Conformité avec les priorités régionales et locales</li> <li>▪ Pertinence globale des activités identifiées par rapport aux objectifs visés</li> <li>▪ Pertinence globale des activités identifiées par rapport aux attentes des bénéficiaires (groupements) : formations en type MMD, formation en GERME, formation en appui psychosocial, focus group, caravane de théâtre participatif</li> <li>▪ Prise en compte des leçons apprises du projet HACP</li> <li>▪ L'idée d'intervenir par groupement est une bonne initiative</li> <li>▪ Pertinence des AGR mis en œuvre et pertinence de faire valider les micro-projets d'AGR par les autorités communales et départementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateurs de mesure des objectifs spécifiques relativement inadaptés compte tenu de la spécificité, de la durée et de l'absence de données de base</li> <li>▪ Indicateurs permettant de capter l'amélioration des conditions de vie des rapatriés</li> <li>▪ Avoir des indicateurs précis permettant de cerner tous les volets surtout celui psychosocial</li> <li>▪ Maintenir la motivation dans les groupements grappe et la dynamique de groupe</li> <li>▪ Défi de l'encadrement de quelques groupements où les activités d'AGR sélectionnés ne correspondent pas au choix des membres des groupements</li> </ul>

Source : Auteur

### 4.3.2. Efficience

122. Le budget prévisionnel du projet fait ressortir que 63% des ressources du projet sont consacrées aux interventions directes, notamment les charges liées à l'équipement des groupements, à la formation et à l'encadrement de proximité opéré par AFV et les Points focaux communaux, à la prise en charge des activités du volet psychosocial, à la réalisation de l'étude sur les migrations et à la présentation au cours d'un atelier régional. Les charges liées au personnel intervenant directement sur le projet représentent (17%) tandis que les autres coûts opérationnels (évaluation externe, frais de sécurité, prise en charge humanitaire) représente 5% du budget global. Ainsi, toutes les dépenses directement liées à l'intervention représentent 85% du budget global du projet (Graphique 2).
123. L'ensemble des activités prévues pour le volet appui psychosocial ont été réalisées.
124. Il faut cependant relever que tous les groupements n'ont pas été dotés au même moment même pour ceux exerçant la même activité. Deux raisons pourraient justifier cet état de fait. On peut relever que les procédures de l'OIM en la matière sont lourdes et ont pris plus de temps que nécessaire au niveau de la logistique. En outre, certains fournisseurs n'ont pas été diligents dans le traitement des commandes qui leur ont été adressées. Les premiers équipements ont été remis lors d'une cérémonie officielle présidée par le Préfet du Département en décembre 2015 (23-29 décembre) tandis que les derniers équipements ont été remis seulement le 24 mars 2016 aux bénéficiaires à moins d'une semaine de la fin du projet et deux jours après l'expiration de l'avenant au contrat de services avec le partenaire de mise en œuvre, l'ONG AFV, qui doit normalement organiser la formation en technique d'AGR.

Graphique 2: Répartition des dépenses du projet par catégorie



Source : A partir du budget du projet

125. Dans le souci de remplir tous ses engagements contenus dans le document projet, l'OIM a fait des efforts pour équiper tous les groupements avant la fin du projet. Ainsi, à la date du 29 Mars, le taux d'équipement des groupements est de 100% au

**regard du tableau de suivi transmis le 29 Mars 2016 dont le contenu relève l'équipement des 51 groupements restants qui s'est réalisé entre le 24 et le 27 Mars alors que l'évaluation de terrain s'est faite sur la période du 14 au 18 Mars inclus.**

126. Le temps de 9 mois imparti au projet est très court puisqu'il y avait 90 nouveaux groupements à constituer légalement et de manière factuelle. Dans ce délai, les capacités de ces groupements devaient être renforcées et le matériel d'AGR acquis et placés. En outre, la formation sur les techniques d'AGR devait se faire et la production réalisée. D'après l'expérience de AFV sur le terrain, il faut au moins 6 à 8 mois de suivi régulier de la part des agents terrain pour qu'un groupement nouvellement constitué puisse finir les 8 cours de la formation de base en vie associative, en méthode de résolution de conflits, opérations de caisse, etc. et qu'il soit qualifié de «libéré ou d'indépendant». Ce n'est qu'après cette phase que les interventions en termes d'AGR peuvent se faire. Dans le cas de ce projet, il fallait constituer le groupement, le former à l'approche MMD et en activités de soutien psychosociale, commander le matériel et équiper les groupements, les former en technique d'AGR. Le délai imparti est trop court et le fait qu'à moins d'une semaine de la fin du projet après une extension sans frais de trois mois, 51 groupements sur 120 n'avaient pas encore été livrés en matériels en est une preuve manifeste.

#### *Délais de traitement des dossiers au niveau de la logistique*

127. La mission s'est cependant interrogée sur le chronogramme des activités. La signature de l'accord de don avec le SEM a eu lieu en Avril 2015 et la première mission d'information s'est déroulée du 2 au 6 mai 2015. Dans le projet initial, les groupements devaient mis en œuvre avec l'appui de l'ONG AFV et ce jusqu'à fin octobre 2015. Cependant, le processus de formation des groupements, de sélection et de validation des projets s'est poursuivi jusqu'à fin décembre, soit un retard de deux mois. Ce retard est dû en partie aux difficultés de retrouver effectivement les migrants dans leur village d'origine à partir des informations données, mais surtout de la procédure participative lourde mise en place depuis la formation du groupement (existence factuelle et légale), l'identification, la sélection et la validation des micro-projets.

128. La mission a observé qu'en moyenne, 24 groupements ont été équipés en décembre, 6 en Février et 90 dans le mois de mars dont 39 entre les 2 et 8 mars et 51 entre les 25 et 27 mars dernier.

129. La durée moyenne de traitement des dossiers depuis l'élaboration du bon d'achat (PR) jusqu'à la réception du matériel sur l'ensemble des groupements est de 87 jours, soit environ 3 mois. Cette durée représente le tiers de la durée théorique du projet. Cette durée de 87 jours nécessaire pour boucler le processus se décompose en 44 jours nécessaire à l'OIM pour boucler la procédure d'élaboration du bon commande (PO) qu'elle adresse aux fournisseurs et 43 jours à ces derniers pour livrer le matériel aux groupements concernés.

130. Cependant, pour les matériels livrés au cours du mois de décembre, OIM a été très efficace puisqu'il lui a fallu 15 jours pour boucler la procédure d'élaboration du bon de commande alors qu'il lui en a fallu le double pour ceux livrés en février. La mission note que dans le mois de Novembre 2015 et ce jusqu'au 7 décembre 2015, OIM a travaillé avec célérité pour équiper les différents groupements.

131. La procédure de l'élaboration du bon de commande pour les équipements livrés au cours du mois de mars a débuté le 7 décembre 2015 à l'exception du groupement Samunaka du village de Eddawa dans la commune de Tsaouni qui a pour activité la production et la vente de soubala dont le processus a débuté le 19 novembre 2015. Cette procédure d'élaboration du bon de commande a duré 53 jours en moyenne, soit plus de trois fois le temps mis pour traiter les dossiers des équipements livrés en décembre. Ce triplement du temps de traitement

des dossiers par la même organisation appelle des commentaires sur la célérité du travail des logisticiens de l'OIM entre le 7 décembre 2015 (date des PR) et le 18 février 2016, date de fin de livraison de tous les PO (bons de commande).

132. En ce qui concerne les fournisseurs, le délai moyen de livraison du matériel commandé a augmenté au cours du temps de 24 jours pour les équipements livrés en décembre à 48 jours en moyenne pour ceux livrés en mars depuis la réception du bon de commande. Les fournisseurs ont donc doublé le temps de réaction entre les mois de décembre et de mars. Faut-il accuser le système de sélection des fournisseurs ou de suivi de la livraison des commandes effectuées par l'OIM ? Le mécanisme de suivi-évaluation mis en œuvre dans le cadre du projet a-t-il fonctionné ? Doit-on ou peut-on attribuer ce retard aux disponibilités du matériel à livrer ?

Tableau 11: Temps mis depuis l'élaboration du bon d'achat jusqu'à la reception du materiel

	BIDS-PR	PO-BIDS	Réception-PO	Durée Totale	Nbre de Groupements
Décembre (23 ; 28 ; 29)	9	6	24	39	24
Février (02 ;10 ;19)	10	21	40	70	6
Mars (02 ;03 ;04 ;08 ;24 ;25 ;27)	26	27	48	101	90
Mars (Premiers : 02 ;03 ;04 ;08)	23	21	45	88	39
Mars (Derniers : 24 ;25 ;27)	29	31	50	111	51
Total	22	22	43	87	120

Source : Nos calculs sur la base de la situation des micro-projets au 29 mars 2016

133. La mission note que la non mise à disposition du matériel de production aux groupements à temps est une source de démotivation et contrarie l'activité de soutien psychosociale. Les groupements étant orientés AGR, l'absence de l'activité principale conduit les membres à bouder les réunions ou à y assister de manière irrégulière, ce qui ne permet pas aux AV de restituer les formations puisque c'est au cours des réunions des groupements que les AV ont l'occasion de former les membres.

Tableau 12: Synthèse des constats sur l'efficacité et l'efficience du projet

<b>EFFICACITE DU PROJET</b>	
Aspects satisfaisants	Defis à relever
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'exécution de 100% pour les activités d'appui psychosocial</li> <li>▪ Taux d'équipements des groupements en matériels d'AGR de 100% dont 42,5% n'ont reçu le matériel que moins d'une semaine avant la fin du projet</li> <li>▪ 1838 individus ont été touchés par les interventions du projet dont 78% de migrants rapatriés d'Algérie</li> <li>▪ Sensibilisation de 3339 personnes sur les risques de la migration irrégulière</li> <li>▪ Disponibilité de l'étude sur les dynamiques migratoires dans le département de Kantché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination des différentes activités de formation entre les volets type MMD et psychosocial</li> <li>▪ Partage de la stratégie du projet entre tous les acteurs intervenant sur le projet</li> <li>▪ Suivi de la restitution des formations reçues par les AV dans leurs différents groupements</li> <li>▪ Suivi de l'existence d'un encadreur de proximité pour chaque groupement</li> <li>▪ Qualité des produits mis sur le marché et disponibilité de débouchés pour l'écoulement des produits</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités des compétences locales (AV) pour la prise en charge psychosociale et pour l'encadrement des groupements</li> <li>▪ Bon encadrement de terrain pour les 24 premiers groupements équipés</li> <li>▪ Tous les rapatriés des groupements renforcés par le projet sont présents, progrès vers l'objectif de stabilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Association d'un réseau de distribution aux productions des groupements</li> </ul>
--	---

## EFFICIENCE DU PROJET

Aspects satisfaisants	Defis à relever
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 85% du budget du projet est alloué aux interventions directes auprès des bénéficiaires et au personnel d'encadrement travaillant directement sur le projet</li> <li>▪ Réalisation de toutes les activités prévues par le volet psychosocial dans les délais</li> <li>▪ Gains de ressources liés à l'externalisation d'un ensemble d'activités et à la structure de coordinateur du projet (contrat de consultance avec AFV, contrat de consultance avec les points focaux plutôt qu'un comité de pilotage, contrat de consultance avec l'assistante protection, ...) ayant permis de faire face à l'extension sans coût du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités de la coordination du projet en ressources humaines, notamment d'un personnel dédié à temps plein pour le Suivi - Evaluation du projet. Le chef du sous-bureau peut se consacrer à cette tâche et confier le volet AGR à un autre personnel ou consultant comme c'est le cas de l'assistante de protection</li> <li>▪ Prise en compte des délais d'acquisition du matériel dans la planification du projet : Maîtrise du temps d'exécution</li> <li>▪ Stratégie de suivi-évaluation de l'effectivité et de la qualité de la restitution des formations par les AV aux groupements</li> <li>▪ Adaptation du financement et du délai imparti au parti aux ambitions du projet surtout quand on veut garantir la pérennité des résultats</li> </ul>

## 4.4. Développement de partenariat et durabilité

### 4.4.1. Partenariat

134. La mission d'évaluation de terrain a pu noter une réelle implication des autorités locales et déconcentrées aux différentes étapes du projet, depuis la mission d'information dès la signature de l'accord de don OIM-SEM jusqu'à la fin du projet. A titre d'illustration, c'est les maires qui présidaient les comités communaux de sélection des micro-projets et c'est avec le Directeur Départemental du Plan, point focal du projet HACP et des services techniques que l'OIM la stratégie nationale et départementale du projet a été définie. C'est également dans cette synergie d'action que l'OIM a décidé d'intégrer des groupements préalablement renforcés par le HACP dans ce projet de réintégration et d'appui psychosocial et de prendre en compte les recommandations issues de cette mission dans le design du projet. Cette implication des autorités est un gage de réussite du projet malgré les retards que la lourde procédure implique.

135. La mission note que la cartographie des acteurs réalisés au niveau du département au début du projet ainsi que l'évaluation des forces-faiblesses-menaces-opportunités des 30

premiers groupements a permis de tirer les leçons de l'échec du projet HACP de distribution de cash et de capitaliser sur les bonnes pratiques.

136. Le choix de AFV a été une bonne opération car un partenaire inexpérimenté sur le terrain aurait probablement conduit à un échec du projet vers l'atteinte des objectifs visés.
137. Le dispositif de suivi-évaluation n'a pas correctement fonctionné surtout en ce qui concerne les retards accusés dans la mise à disposition des équipements et intrants pour les activités de production des groupements. Ce dispositif a encore été défaillant dans le suivi des activités de terrain, notamment au niveau de la restitution des formations aux groupements par les AV et de la qualité de cette restitution.
138. La mission a constaté une non harmonisation des volets AGR et volet suivi psychosocial. Les formations en suivi psychosocial ont été réalisées par OIM alors que la formation MMD sur le renforcement des capacités du groupement a été réalisée par AFV. Les AV ont reçus en un minimum de temps, un paquet de formation qu'ils n'ont pas pu digérer et restituer intelligemment. En outre, il aurait fallu intégrer les formations sur les deux volets (AGR et Appui psychosocial) dans un calendrier intégré de formation. Dans le meilleur des cas, il aurait fallu former les Agents terrain AFV et leur laisser la liberté de transmettre cela dans le cadre de leur mission de suivi de proximité des AV et d'encadrement des groupements. L'OIM aurait alors pu faire le suivi de l'agencement des formations type MMD et appui psychosocial. Au niveau du partage de la stratégie entre OIM et son partenaire de mise en œuvre, les choses n'ont pas bien fonctionnées. Les Agents terrains AFV qui encadrent normalement sur le terrain les AV n'ont pas reçu la formation en Appui psychosocial. Cette situation pourrait expliquer le manque de visibilité du volet psychosocial qui a été largement évoqué dans les séances de formation que l'assistante protection a eu avec les AV et qui a aussi constaté dans les entretiens que la mission d'évaluation de terrain a eu avec les groupements.
139. La mission a remarqué que malgré toutes les dispositions prises par l'OIM pour impliquer les agents de l'Etat, ceux-ci ont quelques griefs liés à un non intéressement dans le projet. La mission recommande à l'OIM de trouver les stratégies, n'allant pas à l'encontre de ses principes ni de celui du bailleur, pour éviter ces griefs et assurer une pleine réussite du projet.
140. Cependant, la mission note que l'absence d'engagement de la part des groupements à assurer la kola de l'AV est une source de démotivation pour ces dernières. Il faut souligner que les AV ne reçoivent aucune rémunération financière ni de l'OIM ni du partenaire de mise en œuvre qu'est AFV. Par ailleurs, ayant limité à 4 maximum, le nombre de groupements à encadrer par AV alors que dans la méthode MMD de AFV chaque AV pouvait encadrer un maximum de 10 groupements, cela en rajoute à l'absence de motivation des AV. En outre, la lenteur de placement des matériels d'AGR ont été des sources de démotivation des AV puisque dans certains cas, les groupements ont refusé de payer la cola. Par ailleurs, La non tenue des réunions régulières des groupements n'a pas facilité le processus de transmission des connaissances des AV aux groupements. Comme les groupements sont orientés AGR, sans AGR, les activités de soutien psychosocial ne peuvent avoir lieu, faute d'une incitation pour les groupements à se rassembler. Ainsi, la lenteur dans la mise en œuvre des AGR a considérablement été dans bien des cas, un frein à l'atteinte des objectifs du projet.
141. Les principales difficultés dans la mise en œuvre des AGR sont entre autres le problème d'écoulement des produits. A titre d'illustration, avec la proximité du Nigeria, les savons et les huiles importés du Nigeria paraissent moins chers. Par ailleurs le cout très bas du naira engendre de perte aux producteurs à l'échange.

142. Les difficultés constatées et de non rentabilisation des AGR trouvent leur fondement dans la non maturité des groupements. Ceci confirme l'idée selon laquelle, il n'est pas prudent de faire porter une AGR à un groupement qui n'a pas fini sa formation conformément au guide MMD. Au cours du suivi des groupements, il est ressorti que les groupements ayant par exemple réalisé plus de 83% de bénéfice sur l'AGR d'extraction d'huile d'arachide, sont deux anciens groupements qui ont suivi le cycle normal de l'encadrement en 2012.
143. Des entretiens avec les responsables communaux, il ressort que ceux-ci n'ont pas été associés à la procédure de sélection des fournisseurs et d'élaboration des bons de commande. En outre, certains fournisseurs ont livré le matériel commandé à des heures tardives (voire minuit dans certaines communes comme Kourni) sans la présentation du bon de commande. Les autorités locales n'ayant pas été associées à la commande du matériel et ne disposant pas de la copie du bon de commande adressé aux fournisseurs, n'avaient donc pas la possibilité de vérifier que les équipements livrés étaient effectivement ceux commandés tant en quantité qu'en qualité.

#### 4.4.1. Durabilité

144. La durabilité a été appréciée en termes de consolidation et de pérennisation des résultats atteints et des acquis du projet en matière réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et du renforcement de leurs communautés d'accueil.
145. La mission a noté que tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire que la majorité des groupements continuera d'exister et d'exercer. En effet, certains groupements existaient depuis des années sans appui et donc, ceux-ci avec les appuis de l'OIM en AGR et en soutien psychosocial continueront d'exister. Les taux de pérennité oscillent entre 57% et 86%. Deux des facteurs de pérennité à surveiller est l'encadrement et le suivi de proximité ainsi que la personnalité des dirigeants des groupements.
146. Lors de la mission de la coordinatrice du programme MMD à un jeune groupement de l'OIM, AFV a eu à plaider auprès de CARE pour la prise en charge, le suivi et l'encadrement de ces groupements pour au moins six mois. Care a accepté de financer l'encadrement et le suivi des 134 groupements de l'OIM pour une période de six mois afin de garantir la pérennisation des résultats qui seront à la fois attribuable aux deux Organisations :OIM et à Care.

Tableau 13: Synthèse des constats sur le partenariat et la durabilité

### PARTENARIAT ET DURABILITE

Aspects satisfaisants	Defis à relever
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bon fonctionnement du mécanisme d'implication des autorités décentralisées et déconcentrées aux activités du projet</li> <li>▪ Synergie d'action avec le HACP, PF des services techniques</li> <li>▪ Bon fonctionnement du partenariat OIM-AFV</li> <li>▪ Disponibilité d'interlocuteurs au niveau communal capable de faciliter la mise en relation de OIM avec les villageois et les parties prenantes locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation efficace</li> <li>▪ Mise en œuvre d'un système efficace d'incitation des AV</li> <li>▪ Formation des groupements pour les amener à la maturité et à devenir de vrais Groupements d'Intérêt Economique (GIE)</li> </ul>

- Synergie d'action avec CARE qui poursuit la formation et l'encadrement des groupements mis en œuvre par OIM en vue de les amener à maturité et rendre l'intervention pérenne.

Source : Auteur

## 4.5. Synthèse de l'évaluation

147. Au vu des constats effectués, la mission d'évaluation juge satisfaisante la mise en œuvre du projet de réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueil. Comme indiqué dans le tableau suivant, cette appréciation varie selon l'aspect évalué.

Tableau 14: Synthèse des résultats de l'évaluation

Aspect Evalué		Appréciation de l'évaluation	
Conception et pertinence	Volet AGR	Très satisfaisant	Très satisfaisant
	Volet Appui Psychosocial	Très satisfaisant	
	Volet Etude	Très satisfaisant	
Efficacité et efficience	Volet AGR	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant
	Volet Appui Psychosocial	Satisfaisant	
	Volet Etude	Satisfaisant	
Développement de partenariat et durabilité	Volet AGR	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant
	Volet Appui Psychosocial	Moyennement satisfaisant	
	Volet Etude	Satisfaisant	

Source : Auteur

148. **La conception du projet a été jugée satisfaisante.** On note une approche inclusive dans la mise en œuvre du projet par l'implication de toutes les parties prenantes. Même si on peut regretter que dans la conception et la formulation, ces partenaires n'étaient pas impliqués à cause de l'urgence humanitaire, et qu'en outre les indicateurs de mesure des progrès réalisés par le projet sont relativement inadaptés compte tenu de la spécificité, de la durée et de l'absence de données de base, il apparaît que dans la mise en œuvre, l'instauration d'un comité communal de validation des micro-projets présidé par le maire, a permis de conformer les choix d'AGR validés aux priorités régionales et communales contenus dans les plans de développement.

149. Par ailleurs, étant donné la situation géographique caractérisée par la pauvreté des sols et le poids relativement élevé de sa démographie conjuguée à la rareté des opportunités économiques, des interventions auprès des migrants à travers des AGR et une prise en charge des traumatismes liés au rapatriement commandaient d'agir. La mission note que les activités identifiées ont été globalement appropriées par rapport à l'atteinte des objectifs et aux attentes des bénéficiaires (groupements) en termes de renforcement des capacités et d'appui pour la

mise en œuvre d'AGR. **Ces constats permettent de conclure à une pertinence satisfaisante du projet.**

150. Cependant pour la consolidation des acquis, le projet devra relever les défis liés à l'encadrement des groupements pour les amener à la maturité et spécifiquement celles où les activités d'AGR sélectionnés ne correspondent pas au choix des membres des groupements. En outre, il faudra veiller au maintien de la motivation des membres et de la préservation de la cohésion du groupe dans les groupements grappe.
151. **L'évaluation a jugé l'efficacité et l'efficience du projet satisfaisante.** Les constats effectués permettent de conclure que 120 groupements comprenant 90 nouveaux et 30 anciens ont été effectivement créés et appuyés en termes d'AGR, de renforcement des capacités des encadreurs de proximité en soutien psychosocial et de réalisations d'activités diverses (focus group, groupes de paroles, sensibilisations communautaires, théâtre participatif, activités récréatives). En outre, l'étude sur les migrations a été réalisée même si elle n'est pas encore publiée et distribuée au grand public.
152. Le taux de réalisation des activités psychosociales est de 100%, 100% pour les équipements des groupements dont 42,5% n'ont été équipés qu'à moins d'une semaine de la fin du projet. Une proportion de 85% du budget est prévue pour être allouée aux interventions directes auprès des bénéficiaires et au personnel d'encadrement travaillant sur le projet. L'externalisation d'un ensemble d'activités et la structure légère de coordination du projet (contrat de consultance avec AFV, contrat de consultance avec les points focaux plutôt qu'un comité de pilotage, contrat de consultance avec l'assistante protection, ...) ont permis d'assurer l'extension sans coût du projet pour une durée de deux mois. L'évaluation a également constaté une amélioration des indicateurs permettant d'apprécier les interventions du projet tels, le nombre de ménages appuyés par genre et villages, le nombre de points focaux identifiés, le nombre de points focaux formés.
153. Si l'on ne peut se prononcer sur l'amélioration des conditions de vie de 80% des ressortissants des villages d'intervention à cause de l'absence de données de référence et également d'une non définition claire des indicateurs de mesure de cet impact, l'on peut néanmoins affirmer que les interventions du projet suscitent beaucoup d'espoir et de l'engouement chez les populations bien que les revenus générés par les projets sont encore très insignifiants. Les populations autour de l'AGR, ont développé des systèmes d'entraide et de solidarité. Ce sont autant d'éléments qui peuvent être qualifiés de progrès vers la stabilisation qui est l'objectif recherché.
154. Cependant, le projet dans la perspective d'une seconde phase doit renforcer ses capacités de coordination et de suivi-évaluation pour plus d'efficacité et d'efficience. Une personne dédiée à cette tâche, notamment le chef du sous-bureau de Zinder pourrait permettre une meilleure coordination des activités et d'éviter les pertes de temps. Ce responsable du suivi-évaluation aura pour défi de mettre en œuvre une stratégie de suivi-évaluation de l'effectivité et de la qualité de la restitution des formations par les AV aux groupements. Le volet AGR que le chef de sous-bureau gère, peut être confié à un consultant comme c'est le cas de l'assistante protection ou à un autre staff si l'enveloppe du projet le permet.
155. Par ailleurs dans un souci d'efficience, la conception d'un nouveau projet devrait prendre en compte les délais d'acquisition du matériel dans la planification du projet en vue d'avoir une maîtrise du temps d'exécution. Ainsi, le financement et le délai imparti aux projets

doivent être adaptés aux ambitions du projet si l'objectif est d'avoir un impact durable. L'évaluation recommande que les projets de ce type soient exécutés sur au moins 18 mois.

156. **Concernant le développement de partenariat, l'évaluation juge satisfaisant le système en place.** L'OIM a réussi à impliquer les autorités déconcentrées et décentralisées dans le projet dans la validation des AGR, dans l'obtention d'un point focal, un fonctionnaire de la localité, qui est la mémoire du projet et qui a un rôle de facilitation. En outre la synergie d'action avec le HACP, point focal des services techniques est une bonne chose et un gage de conformité des interventions avec le plan de développement de la localité et partant du Niger.
157. L'évaluation a aussi constaté des acquis importants en termes d'apprentissage de cette nouvelle expérience de l'ONG AFV avec l'OIM. Cette expérience avec des groupements « non libérés » sur lesquels on fait des interventions en y adjoignant des activités d'appui psychosociale donnera de nouveaux enseignements qui pourront révolutionner la pratique de l'ONG AFV.
158. La perspective d'une synergie avec CARE International qui financera la poursuite de la formation et l'encadrement de ces groupements créés par OIM en vue de les amener à maturité permettra de garantir la pérennité des résultats et la fixation définitive des migrants retournés dans leur communauté d'origine.
159. **La mission a jugé la durabilité des interventions moyennement satisfaisante.** Les interlocuteurs rencontrés ont estimé des taux de pérennité des groupements oscillant entre 57% et 86%.
160. Cependant le défi de la mise en œuvre d'un système d'incitation efficace des AV et d'un bon mécanisme de suivi de la restitution fidèle des formations, demeurent des préoccupations essentielles si on veut garantir la durabilité des résultats.
161. Au total, suite à la revue documentaire et à l'analyse des données empiriques collectées lors d'entretien semi-directifs et de discussions de groupe, la mission constate que **le « projet de réintégration et d'appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils »** se justifie pleinement en terme d'intervention. Il a obtenu des résultats satisfaisants en matière d'assistance humanitaire d'urgence aux migrants retournés d'Algérie et des résultats satisfaisants en matière d'appui à la réinsertion des retournés vulnérables au sein des villages cibles et de renforcement des capacités des autorités locales, des communautés hôtes et des retournés sur l'appui psychosocial dans les communautés d'accueil.
162. Ces acquis méritent d'être consolidés en tirant les enseignements utiles à un passage à échelle dans la mise en œuvre du projet et en s'appropriant la mise en œuvre des recommandations formulées par l'évaluation.



## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 5.1. Leçons apprises

163. Plusieurs enseignements sont à retenir de la mise en œuvre du projet **réintégration et appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils** et de sa capacité à contribuer efficacement et durablement à la réduction de la vulnérabilité et l'impact du retour de ressortissants de l'Algérie sur les populations hôtes à travers un appui aux besoins primaires et la stabilisation via des activités génératrices de revenu.

- xi. Il existe un **lien étroit entre les activités de renforcement des capacités des groupements** (formation du groupe en module MMD, équipements en matériels pour les activités d'AGR et formations en techniques d'AGR), **le renforcement des capacités des encadreurs de proximité en soutien psychosocial, les activités d'appui psychosocial au sein des groupements** (focus group, groupes de paroles, sensibilisations communautaires, théâtre participatif, activités récréatives) et **la réduction de la vulnérabilité de ces populations et leur stabilisation dans leurs communautés d'origine.**

Les activités d'appui psychosocial complétant celles d'AGR renforcent la cohésion interne des groupements, la solidarité entre les membres et le partage d'un destin commun.

L'ensemble des activités doit être réalisé avec une stratégie de coordination intégrant tous les volets du projet.

- xii. **Le choix de faire les interventions à partir des groupements est une bonne chose et le groupe agit comme un mécanisme de « peer-monitoring » et est un gage de la durabilité des résultats de l'intervention et de l'objectif final de stabilisation.** Les interventions pour lutter contre l'immigration irrégulière peuvent s'appuyer sur les groupements constitués. Cependant, il faut éviter de constituer des groupements à partir de plusieurs villages qui sont parfois très distants (groupement grappe)

- xiii. **L'équipement des groupements en matériel d'AGR doit adresser la problématique de la maintenance ou de service après-vente ou d'une période de garantie au niveau des fournisseurs. Il en est de même de la possibilité d'interpeller le fournisseur pour un remplacement des intrants si ceux-ci sont de mauvaise qualité.** La non prise en compte de cette dimension peut réduire la production ou rendre inefficace les résultats du groupement dans la production. **Le système mis en place par l'OIM doit veiller à ce que les communes aient les bons de commande avant la livraison du matériel de sorte à ce qu'elles puissent assurer le contrôle de la conformité et de la qualité de l'équipement et des intrants lors de la livraison par les fournisseurs.** A ce niveau, il faut un effort coordonné de l'OIM, des communes et des fournisseurs.

- xiv. **Il y a la nécessité d'une bonne coordination et d'un partage de la stratégie à toutes les parties prenantes du projet pour que chaque acteur comprenne en quoi son action contribue aux transformations sociales voulues par le projet.** Les



volets renforcement des capacités avec des formations de type MMD dispensées par AFV et le volet de l'appui psychosocial avec tout son paquet d'activités réalisées par OIM, doivent être mieux intégrés. **Un plan de renforcement des capacités intégré contenant ces deux volets et prévoyant des temps d'application auprès des groupements par les encadreurs de proximité doit être élaboré depuis la conception du projet et réajusté au besoin en fonction du degré d'assimilation des AV et de leurs activités de restitution auprès des groupements.** Un suivi minutieux doit être effectué car il s'agit des éléments capables de modifier durablement les comportements des bénéficiaires. Par ailleurs, il serait judicieux que les agents de terrain AFV chargés de faire le suivi de proximité des AV, participent à la formation sur le volet psychosocial en même temps que les AV. Tout ce système permettra de rendre plus visible le volet appui psychosocial.

- xv. **Les encadreurs de proximité occupent une place de choix dans le système d'encadrement. Ils sont des relais et c'est pourquoi, il serait utile de trouver un système plus efficace de motivation et d'acquisition des connaissances.** En outre, pour mieux assurer le relais, à défaut de ne pouvoir trouver dans les communautés villageoises des personnes d'un niveau d'instruction relativement élevé, il faudrait donner plus de temps à la formation et à la digestion des contenus des formations. On pourrait même envisager de prendre le temps de les former sur un projet de sorte à ce qu'elles puissent appliquer les connaissances reçues dans les projets ultérieurs si les temps d'exécution de chaque projet sont relativement courts. Il faut également poursuivre et renforcer le partenariat avec AFV tout en revoyant le suivi des actions sur le terrain.
- xvi. Compte tenu de l'ambition du projet de modifier durablement les comportements en matière migratoire, **Il faut mettre en place un bon système de suivi-évaluation au niveau de la coordination du projet.** Cela passe par le renforcement des capacités de la coordination du projet en ressources humaines d'un staff ou consultant dédié à cela. Cette tâche pourrait être confiée au chef du sous-bureau de Zinder, mais dans ce cas, il faudrait le décharger de la gestion du volet AGR.
- xvii. **Le système de partenariat mis en place dans le cadre du projet avec l'instauration d'un point focal au niveau des communes et choisis avec les critères élevés décrits dans ce rapport d'évaluation, est une bonne chose.** Une revue à la hausse de sa motivation financière couplée à des exigences de suivi quasi régulier des activités des groupements et des AV sur le terrain, serait bénéfique pour l'atteinte des résultats à terme du projet.
- xviii. **Pour des soucis d'efficacité et d'efficience, il faut revoir le temps d'exécution de ce type de projet. Un délai d'exécution minimum de 18 mois serait convenable** pour amener les groupements à maturité avant l'intervention d'AGR ou à défaut d'accorder une longue période d'encadrement et de suivi si l'intervention a lieu dès la formation du groupement comme ce fût le cas de ce projet. Cette période minimum de 18 mois aura l'avantage de contenir les délais nécessaires aux logisticiens pour boucler les procédures de commande jusqu'à la livraison effective des équipements et matériels d'AGR aux groupements.
- xix. **Dès la conception du projet d'AGR, penser à développer un réseau de distribution pour faciliter l'écoulement des produits des groupements.** Dans ce

cadre, des formations légères en marketing (techniques de vente, qualité des produits, design des produits) dispensées à l'équipe dirigeante du groupement seraient utiles à l'instar de la formation GERME.

164. Toutes les stratégies et les activités, ciblées ou de passage à échelle, visant à la réduction de la vulnérabilité et l'impact du retour de ressortissants de l'Algérie sur les populations hôtes appui aux besoins primaires et la stabilisation via des activités génératrices de revenu, devront prendre en compte ces enseignements pour une intervention efficace et durable.

## 5.2. Recommandations

165. Au vu des constats découlant de l'analyse préliminaire, la mission d'évaluation du projet **réintégration et appui psychosocial des migrants retournés de l'Algérie et renforcement de leurs communautés d'accueils** recommande :

Tableau 15: Matrice des recommandations

	<b>Actions</b>	<b>Destinataires</b>
1	Former de nouveaux groupements et y renforcer les capacités des membres en AGR et en appui psychosocial tout en évitant de regrouper plusieurs villages dans le même groupement.	OIM, AFV
2	Elaborer un plan de renforcement des capacités intégré contenant ces deux volets et prévoyant des temps d'application auprès des groupements par les encadreurs de proximité doit être élaboré depuis la conception du projet et réajusté au besoin en fonction du degré d'assimilation des AV et de leurs activités de restitution auprès des groupements	OIM, AFV
3	Revoir l'incitation financière des AV et si possible à la hausse les critères de niveau d'instruction dans la sélection	AFV
4	Mettre à la disposition de la coordination du projet un staff ou consultant dédié au Suivi-Evaluation. Cette tâche pourrait être confiée au chef du sous-bureau de Zinder, mais dans ce cas, il faudrait le décharger de la gestion du volet AGR	OIM
5	Adresser la problématique de la maintenance ou de service après-vente ou d'une période de garantie des équipements des groupements en matériel d'AGR au niveau des fournisseurs	OIM, Fournisseurs
6	Impliquer les PFs communaux dans le système de suivi des groupements et des activités des AV	OIM
7	Attribuer aux communes le contrôle de la conformité et de la qualité de l'équipement et des intrants livrés par les fournisseurs.	OIM, Communes
8	Prévoir l'exécution des projets de ce type sur une période d'au moins 18 mois	OIM, SEM
	Identifier ou prévoir le développement de réseaux de distribution pour faciliter l'écoulement des produits des groupements	AFV, Communes

**Source : Auteur**

166. Ces recommandations, liées aux insuffisances identifiées au cours de l'évaluation, doivent être appréhendées sous l'angle de défi à relever dans le cadre d'une extension du projet à d'autres groupements.

# ANNEXES

## **Annexe 1 :**

### **Liste des personnes rencontrées au cours de la mission de terrain du 14 au 18 mars 2016**

1. Chef de Mission OIM Niamey
2. Chargé de Protection Marine Buckenham
3. Chef du Sous-bureau OIM de Zinder
4. Assistante de Protection du Sous-bureau OIM de Zinder
5. Assistant Logistique du Sous-bureau OIM de Zinder
6. Président du Conseil Regional de Zinder
7. Conseiller Régional de la Protection
8. Secrétaire Général du département de Kantché, assurant l'intérim du Préfet de Département
9. Maire de la Commune de Kourni
10. Maire de la Commune de Tsaouni
11. Maire de la Commune de Matameye
12. Point focal de la Commune de Kourni
13. Point focal de la Commune de Tsaouni
14. Point focal de la commune de Matameye
15. Agent Terrain ONG AFV
16. Directeur Départemental du plan du département de Kantché
17. Secrétaire Exécutif de l'ONG AFV
18. Chargé de projet OIM à l'ONG AFV
19. Chargé des Affaires Humanitaires de OCHA Zinder

### **Liste des groupements rencontrés**

1. Groupement Danaka, village N'wala (Commune de Matameye)
2. Groupement Alhekie, village Kirou (Commune de Matameye)
3. Groupement Tadjara de Matameye commune
4. Groupement Nakanmou de Kourni
5. Groupement Brigui Zaouré de Kourni
6. Groupement Hazaka de Dadinkowa (Commune de Kourni)
7. Groupement Hadain-Kai de Makerawa (Commune de Kourni)
8. Groupement Tchigaba de Tsaouni Commune
9. Groupement Tchigaba de village Maramu (Commune de Tsaouni)
10. Groupement Dadin Kowa de Gazari (Commune de Tsaouni)
11. Groupement Tsintsia Madarmi Daya de Ichirnawa (Commune de Ichirnawa)
12. Groupement Koula Da Kay de Marekou Haoussa (Commune de Ichirnawa)
13. Rencontre du Groupement Sadon Sari de Gazura (Commune de Kantché)

### Liste des AV rencontrés

NB : Tous les AV de ces différents groupements ont été rencontrés lors de la mission de terrain du 14 au 18 mars 2016.

**Annexe 2 :**

**liste des groupements mis en place**

1. liste des groupements mis en place								
N°	Communes	Village centre	Nom du Groupement	Nombre des membres				
				Total	Hommes	Femmes	Migrants	Non migrants
1	Dan barto	Makadawa	Tsaida kafa	15	5	10	15	0
2	Dan barto	Daneki	Yarda	15	2	13	14	1
3	Dan barto	Maimoudjia	Amana	15	5	10	7	8
4	Dan barto	Bako Raouni	Anfanin kai da kai	15	8	7	15	0
5	Dan barto	Roumdji	Sai Mai gaskia	15	5	10	12	3
6	Dan barto	Bako Raouni	Hatara	15	12	3	15	0
7	Dan barto	Daneki	Adalci	15	4	11	14	1
8	Dan barto	Daneki	Taimakon Jouna	15	4	11	14	1
9	Dan barto	Bakoron	Adalci	15	12	3	15	0
10	Dan barto	Zakarawa	Rai Da Rai	15	10	5	15	0
11	Dan barto	Goumba	Koutayani	15	10	5	12	3
12	Dan barto	Goumba	Samunaka	15	12	3	11	4
13	Dan barto	Maimajé	Zumunci	15	12	3	15	0
14	Daouché	Tchiki Kaini	Hadin Kai	15	5	10	15	0
15	Daouché	Daouché	Niya da Kokari	15	12	3	15	0
16	Daouché	Tounfafi Mai Kassoua	Zumuntchi	15	6	9	15	0
17	Daouché	Daouché	Neman Intchi	15	11	4	15	0
18	Daouché	Badahi Peulh	Alheri	15	9	6	13	2
19	Daouché	Daouché	Akouaché lafia	15	12	3	15	0
20	Daouché	Elkadagna	Tcheton Kai	15	6	9	6	9
21	Daouché	Tounfafi Mahaman	Sana'a	15	8	7	12	3
22	Daouché	Takara	Hadin Kai	15	10	5	15	0
23	Daouché	Adorihi	Alkawali	15	8	7	6	9
24	Daouché	Kada Zaki	Adalci	15	11	4	15	0
25	Daouché	Agangaro	Kowa ya bi	15	7	8	10	5
26	Daouché	Kada Zaki	Biyayya	15	10	5	15	0
27	Daouché	Soki	Adalci	15	6	9	15	0
28	Daouché	Agangaro	Alkwali	15	7	8	15	0
29	Daouché	Soki	Mutuntchi	15	11	4	13	2
30	Daouché	Adorihi	Tawakali	15	7	8	15	0
31	Daouché	Soki	Nassara	15	10	5	15	0

32	Daouché	Soki	Zama dam	15	12	3	5	10
33	Daouché	Daouché	Saou da kafa	15	9	6	8	7
34	Daouché	Daouché	Hadin Kai	15	12	3	12	3
35	Daouché	Daouché	Agagi	15	8	7	8	7
36	Daouché	Daouché	Tawakali	15	8	7	8	7
37	Daouché	Adorifi	Daguewa	15	7	8	10	5
38	Daouché	Daouché	Tatali	15	10	5	15	0
39	Daouché	Aingaouna	Agagi	15	10	5	15	0
40	Daouché	Aingaouna	Temakon Jouna	15	7	8	15	0
41	Doungou	Mai Wando	Annour	15	9	6	15	0
42	Doungou	Maï Wondo	Zumuntchi	15	9	6	15	0
43	Doungou	Doungou	Plate Forme	15	7	8	15	0
44	Doungou	Taramni	Yaro nemi na kanka	15	8	7	15	0
45	Ichirnawa	Marekou Haoussa	Koula da kai	15	10	5	15	0
46	Ichirnawa	Angoual Gao	Mungani Muna So	15	7	8	15	0
47	Ichirnawa	Ichirnawa	Tsintsiya Madarminki Daya	15	6	9	15	0
48	Kantché	Faroun Tsofo	Dadin kowa	15	8	7	15	0
49	Kantché	Gazoura	Sabon Tachi	15	7	8	15	0
50	Kantché	Kantché	Na Houtché	15	9	6	15	0
51	Kourni	Yeloua	Tsintsiya	15	9	6	15	0
52	Kourni	Birgi Babba	Hamzari	15	10	5	15	0
53	Kourni	Birgi Babba	Adaltchi	15	7	8	15	0
54	Kourni	Birgi Saboua	Afuwa	15	7	8	15	0
55	Kourni	Birgi Saboua	Yarda	15	7	8	15	0
56	Kourni	Boudji Zaouré	Alheri	15	7	8	15	0
57	Kourni	Boudji Zaouré	Zoucia	15	8	7	15	0
58	Kourni	Boudji Zaouré	Adalci	15	5	10	15	0
59	Kourni	Marabis	Alheri yafi	15	10	5	15	0
60	Kourni	Doundou	Hakouri	15	6	9	15	0
61	Kourni	Doundou	Munsa Allah gaba	15	7	8	15	0
62	Kourni	Intchikissou	Hadin kai	15	13	2	15	0
63	Kourni	Kourni	Wadata	15	15	0	14	1
64	Kourni	Wassawa Salé	Haske	15	10	5	10	5

65	Kourni	Makerawa	Haske	10	6	4	10	0
66	Kourni	Makawassa	Tatali	15	15	0	15	0
67	Kourni	Gagéré	Haske	15	9	6	15	0
68	Kourni	Makwassa I	Temakon R	15	12	3	15	0
69	Kourni	Kourni	Tatali	15	8	7	15	0
70	Kourni	Bambarmi	Rabo yahi gani	15	12	3	15	0
71	Kourni	Mai Kazagui	Mouna Mournna	15	5	10	15	0
72	Kourni	Ragana Haoussa	Na gaci na	15	4	11	15	0
73	Kourni	Doundou	Alheri	15	6	9	15	0
74	Kourni	Dadin Kowa	Ci gaba	15	11	4	15	0
75	Kourni	Birgi Saboua	Maibaka	15	3	12	15	0
76	Kourni	Yelwa	Kassoua	15	13	2	15	0
77	Kourni	Kourni	Nakamou	15	8	7	11	4
78	Kourni	Gagéré	Mungane	15	5	10	15	0
79	Kourni	Dadin kowa	Hazaka	15	4	11	15	0
80	Matamey	N'wala	Kishin kai	15	9	6	15	0
81	Matamey	Doukoum Doukoum	Tattali	15	7	8	13	2
82	Matamey	N'wala	Akoula da yao	15	6	9	13	2
83	Matamey	Matameye	Tagyara	15	6	9	14	1
84	Matamey	Kirou	Alheri	15	5	10	15	0
85	Matamey e	N'Wala	Danaka	15	11	4	15	0
86	Matamey e	Matameye	Galaba	15	11	4	11	4
87	Tsaouni	Tsaouni	Adji dadi	15	13	2	13	2
88	Tsaouni	Tounfafi Saboua	Rahama	15	12	3	15	0
89	Tsaouni	Makoidari	Neman Intchi	15	8	7	8	7
90	Tsaouni	Tsaouni peulh	Hadin Kai	15	12	3	8	7
91	Tsaouni	Kourfouna	Rifin assiri	12	1	11	12	0
92	Tsaouni	Eddaoua	Alheri	11		11	11	0
93	Tsaouni	Eddaoua	Fatan Alheri	10	0	10	10	0
94	Tsaouni	Fisguine	Aminci	10		10	10	0
95	Tsaouni	Guishouta	Anfanin kanmou	12		12	12	0
96	Tsaouni	Maramou	Hadin Kai	25		25	0	25
97	Tsaouni	Banama	Masu Nema	25		25	0	25
98	Tsaouni	Guishouta	Zama Lahia	25		25	0	25
99	Tsaouni	Guishouta	Tallahi-Mai	15	6	9	0	15
100	Tsaouni	Halbawa	Yau da gobe	15	0	15	0	15



101	Tsaouni	Maramou	Almadjira	21	0	21	0	21
102	Tsaouni	Gazari	Dadin kowa	40	0	40	0	40
103	Tsaouni	Maramou	Badamoua	25	0	25	0	25
104	Tsaouni	Maramou	Tchigaba	25		25	25	
105	Tsaouni	Tsaouni	Cigaba	13		13	13	
106	Tsaouni	Eddawa	Samunaka	14		14		14
107	Tsaouni	Fisguine	Sanin Mafouta	15		15		15
108	Tsaouni	Kourfouna	Hankouri	15		15		15
109	Tsaouni	Halbawa	Haské Maganin Douhou	22	0	22	0	22
110	Yaouri	Danana	Alheri de Yaouri	16	0	16	0	16
111	Yaouri	Zangouna Gourey	Zama Tanm	15	0	15	15	0
112	Yaouri	Garin Tougé	Dawriya	15	0	15	15	0
113	Yaouri	Hamidawa	Kai yawayé	10	0	10	10	0
114	Yaouri	Koukal Mékia	Maraitchi	7	0	7	7	0
115	Yaouri	Gourèye	Hadin Kai	10	0	10	10	0
116	Yaouri	Danana Haoussa	Dan Kammou	15	0	15	15	0
117	Yaouri	Danana Bougagé	Ingantchi	15	0	15	15	0
118	Yaouri	Bandé	Ataimaki Jouna	14	0	14	14	0
119	Yaouri	Yaouri	Takaichi	11	0	11	11	0
120	Yaouri	Koukal Mékia	Abi doka	15	0	15	15	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>			<b>1838</b>	<b>769</b>	<b>1069</b>	<b>1440</b>	<b>398</b>

**Annexe 3 :**

**liste définitive des AVs**

Communes	villages Résident	Nom-Prénom	Age	Sexe	Niveau	Contact
Kourni	Gagéré	Fassouma Oumarou	35	F	CM2	97081627
	Birji Saboua	Djamila Illou	27	F	CM2	97043416
	Kourni	Batouala Fararou	30	F	Aphaétsé	96436165
	Kourni	Zouley Salissou	35	F	Aphabétsé	96436165
	Yelwa	BARAKA MAMAN	30	F	Aphabétsé	98092071
Kantché	Kantché	AMINA KAKA	47	F	Aphabétsé	91455853
	GAZOURA	ISSIA CHAIBOU	45	F	Aphabétsé	96619273
<b>Tsaouni</b>	Tsaouni	Halima Ousmane	35	F	CM2	97311518
	Eldawa	Rahina Barma	40	F	CM2	98440660
	Fisguine	Hakilou Hachimou	42	F	5 <sup>ème</sup>	89768128
	Kourfoua	Raia Habou	27	F	CM2	96838923
	Halbawa	Zouéra Sani	40	F	CM2	88319630
<b>Matameye</b>	Matameye	Zina Sanoussi	40	F		96965489
	N'Wala	Saoudé Ali	40	F	CM2	96961770
Yaouri	Yaouri	Lamy Hayo	30	F	5 <sup>ème</sup>	97478665
	Gourey	Fatchima Ibrah	30	F	5 <sup>ème</sup>	96935599
	Garin Tougé	Tsahara Salissou	25	F	3 <sup>ème</sup>	99289349
	Hamidawa	Halima Abdou	20	F	5 <sup>ème</sup>	98644774
	Koukal Mékiya	Aichatou Yaou	25	F	CE2	98872205
Doungou	Doungou	Amina Sanoussi	37	F	CM2	91600559
	Maiwondow	Batouala Maman	40	F	CM2	99220583
Ichirnawa	Ichirnawa	Kabirou Yahouza	32	M	4 <sup>émé</sup>	89690011
	Angoual Gao	Facthima Salissou	35	F	CM2	92304096
Dan b arto	Maimajé	Koubra Hachimou	25	F	CM2	
	Zakarawa	Salmia Ali	35	F	CM2	

	Bako Raouni	Djouma Hayo	25	M	Alphaétisé	
	Danéki	Maman Ado	40	F	CM2	
	Tsaba Toubou	Roukaya Maitama	47	F	5 éme	
Daouché	Daouché	Lamy Djigo	35	F	CM2	
	Adorihi	Aichatou Oumarou	42	F	4 émé	
	Dadin Kowa	Mariama Issoufou	40	F	CM2	
	Tounfafi Saboua	Zina Issoufou	30	F	CM2	
	Maikazagui	Hadjara Abdou	30	F	CM2	
	Kadazaki	Alka Issa	46	M	2nd	
	Tounfafi Mahaman	Almou Habou	28	M	2nd	
	Kirou	Tanimoun Habou	33	M	2nd	
	Soki	Oumarou Issaka	26	M	2nd	
	Takara	Gambo Zakari	42	M	2nd	
	Roundji	Tanimoun Maman	40	M	CM2	
	Ingaouna	Ado Isoufou	28	M	2nd	
	Mai madjia	Awalou Maman Tassiou	25	M	Alphaétisé	
	Soki Adamaoua	Gambo Oumarou	35	M	CM2	
	Ciki Kaini	Lawali Saidoiu	30	M	2nd	
	Makadawa	Maki Halilou	38	M	CM2	
	Marekou Haoussa	El hadji Zabeirou	32	M	2nd	
	Bambarmi	Bassirou Salissou	22	M	Alphaétisé	
	Taramni	Moutari Ayouba	33	M	2nd	
	Banama	Raya Maggagi	30	F	CM2	
	Daouché	Adamou Issa	52	M	CM2	
	Guichoutan	Bououratou Ado	28	M	Alphaétisé	
	Tounfafi Maikassoua	Inoussa Hayo	51	M	CM2	
	Danéki	Kamilou Lawali	22	M	2nd	

Gazari	Mourtala Boukari	32	M	CM2	
Doundou	Halidou Ado	27	M	CM2	
Makerawa	Choukoura Ousmane	32	M	CM2	

Annexe 4 :

Liste des AGRs par commune et village

liste des AGRs				
N°	Communes	Village centre	Nom du Groupement	AGR
				AGR
1	Dan barto	Makadawa	Tsaida kafa	Extraction d'huile
2	Dan barto	Daneki	Yarda	Extraction d'huile
3	Dan barto	Maimoudjia	Amana	Extraction d'huile
4	Dan barto	Bako Raouni	Anfanin kai da kai	Extraction d'huile
5	Dan barto	Roundji	Sai Mai gaskia	Extraction d'huile
6	Dan barto	Bako Raouni	Hatara	Extraction d'huile
7	Dan barto	Daneki	Adalci	Fabrication Savon soda
8	Dan barto	Daneki	Taimakon Jouna	Extraction d'huile
9	Dan barto	Bakoron	Adalci	EXTRACTION D'HUILE
10	Dan barto	Zakarawa	Rai Da Rai	EXTRACTION D'HUILE
11	Dan barto	Goumba	Koutayani	EXTRACTION D'HUILE
12	Dan barto	Goumba	Samunaka	EXTRACTION D'HUILE
13	Dan barto	Maimajé	Zumunci	EXTRACTION D HUILE
14	Daouché	Tchiki Kaini	Hadin Kai	Extraction d'huile
15	Daouché	Daouché	Niya da Kokari	Extraction d'huile
16	Daouché	Tounfafi Mai Kassoua	Zumuntchi	Fabrication Savon soda
17	Daouché	Daouché	Neman Intchi	Extraction d'huile
18	Daouché	Badahi Peulh	Alheri	Extraction d'huile
19	Daouché	Daouché	Akouaché lafia	Extraction d'huile
20	Daouché	Elkadagna	Tcheton Kai	Extraction d'huile
21	Daouché	Tounfafi Mahaman	Sana'a	Extraction d'huile
22	Daouché	Takara	Hadin Kai	Extraction d'huile
23	Daouché	Adorihi	Alkawali	Extraction d'huile
24	Daouché	Kada Zaki	Adalci	Extraction d'huile
25	Daouché	Agangaro	Kowa ya bi	Fabrication Savon soda
26	Daouché	Kada Zaki	Biyiyaya	Extraction d'huile
27	Daouché	Soki	Adalci	Extraction d'huile
28	Daouché	Agangaro	Alkwali	Extraction d'huile
29	Daouché	Soki	Mutuntchi	Extraction d'huile
30	Daouché	Adorihi	Tawakali	Fabrication Savon soda
31	Daouché	Soki	Nassara	Extraction d'huile
32	Daouché	Soki	Zama dam	Extraction d'huile
33	Daouché	Daouché	Saou da kafa	Fabrication Savon soda
34	Daouché	Daouché	Hadin Kai	Extraction d'huile
35	Daouché	Daouché	Agagi	Extraction d'huile
36	Daouché	Daouché	Tawakali	Fabrication Savon soda
37	Daouché	Adorifi	Daguewa	Extraction d'huile

38	Daouché	Daouché	Tatali	Extraction d'huile
39	Daouché	Aingaouna	Agagi	Extraction d'huile
40	Daouché	Aingaouna	Temakon Jouna	Extraction d'huile
41	Doungou	Mai Wando	Annour	Production Savon Soda
42	Doungou	Maï Wondo	Zumuntchi	Extraction d'huile
43	Doungou	Doungou	Plate Forme	Pileuse
44	Doungou	Taramni	Yaro nemi na kanka	Extraction d'huile
45	Ichirnawa	Marekou Haoussa	Koula da kai	Maraichage
46	Ichirnawa	Angoual Gao	Mungani Muna So	Extraction d'huile
47	Ichirnawa	Ichirnawa	Tsintsiya Madarminki Daya	Extraction d'huile
48	Kantché	Faroun Tsofo	Dadin kowa	Extraction d'huile
49	Kantché	Gazoura	Sabon Tsari	Extraction d'huile
50	Kantché	Kantché	Na Houtché	Extraction d'huile
51	Kourni	Yeloua	Tsintsiya	Fabrication Savon soda
52	Kourni	Birgi Babba	Hamzari	Extraction d'huile
53	Kourni	Birgi Babba	Adaltchi	Fabrication Savon soda
54	Kourni	Birgi Saboua	Afuwa	Extraction d'huile
55	Kourni	Birgi Saboua	Yarda	Restauration
56	Kourni	Boudji Zaouré	Alheri	Extraction d'huile
57	Kourni	Boudji Zaouré	Zoucia	Extraction d'huile
58	Kourni	Boudji Zaouré	Adalci	Fabrication Savon soda
59	Kourni	Marabis	Alheri yafi	Extraction d'huile
60	Kourni	Doundou	Hakouri	Extraction d'huile
61	Kourni	Doundou	Mun sa Allah gaba	Extraction d'huile
62	Kourni	Intchikissou	Hadin kai	Extraction d'huile
63	Kourni	Kourni	Wadata	Extraction d'huile
64	Kourni	Wassawa Salé	Haske	Extraction d'huile
65	Kourni	Makerawa	Haske	Extraction d'huile
66	Kourni	Makawassa	Tatali	Extraction d'huile
67	Kourni	Gagééré	Haske	Fabrication Savon soda
68	Kourni	Makwassa I	Temakon Rayuowa	Extraction d'huile
69	Kourni	Kourni	Tatali	Extraction d'huile
70	Kourni	Bambarmi	Rabo yahi gani	Fabrication Savon soda
71	Kourni	Mai Kazagui	Mouna Mouna	Restauration
72	Kourni	Ragana Haoussa	Na gaci na	Extraction d'huile
73	Kourni	Doundou	Alheri	Extraction d'huile
74	Kourni	Dadin Kowa	Ci gaba	Extraction d'huile
75	Kourni	Birgi Saboua	Maibaka	Fabrication Savon soda
76	Kourni	Yelwa	Kassoua	Extraction d'huile
77	Kourni	Kourni	Nakamou	Production eau potable
78	Kourni	Gagééré	Mungane	Extraction d'huile
79	Kourni	Dadin kowa	Hazaka	Extraction d'huile

80	Matamey	N'wala	Kishin kai	Fabrication Savon soda
81	Matamey	Doukoum Doukoum	Tattali	Extraction d'huile
82	Matamey	N'wala	Akoula da yao	Extraction d'huile
83	Matamey	Matameye	Tagyara	Fabrication Savon soda
84	Matamey	Kirou	Alheri	Pileuse
85	Matameye	N'Wala	Danaka	Extraction d'huile
86	Matameye	Matameye	Galaba	Fabrication Savon soda
87	Tsaouni	Tsaouni	Adji dadi	Extraction d'huile
88	Tsaouni	Tounfafi Saboua	Rahama	Extraction d'huile
89	Tsaouni	Makoidari	Neman Intchi	Fabrication Savon soda
90	Tsaouni	Tsaouni peulh	Hadin Kai	Extraction d'huile
91	Tsaouni	Kourfouna	Rifin assiri	Extraction d'huile
92	Tsaouni	Eddaoua	Alheri	Extraction d'huile
93	Tsaouni	Eddaoua	Fatan Alheri	Maraichage
94	Tsaouni	Fisguine	Aminci	Extraction d'huile
95	Tsaouni	Guishouta	Anfanin kanmou	Extraction d'huile
96	Tsaouni	Maramou	Hadin Kai	Extraction d'huile
97	Tsaouni	Banama	Masu Nema A bin yi	Extraction d'huile
98	Tsaouni	Guishouta	Zama Lahia	extraction d'huile
99	Tsaouni	Guishouta	Tallahi-Mai	extraction d'huile
100	Tsaouni	Halbawa	Yau da gobe	extraction d'huile
101	Tsaouni	Maramou	Almadjira	Extraction d'huile
102	Tsaouni	Gazari	Dadin kowa	Fabrication Savon soda
103	Tsaouni	Maramou	Badamoua	Extraction d'huile
104	Tsaouni	Maramou	Tchigaba	Fabrication Savon soda
105	Tsaouni	Tsaouni	Cigaba	Extraction d'huile
106	Tsaouni	Eddawa	Samunaka	Production Soumballa
107	Tsaouni	Fisguine	Sanin Mafouta	Fabrication Savon soda
108	Tsaouni	Kourfouna	Hankouri	Extraction d'huile
109	Tsaouni	Halbawa	Haské Maganin Douhou	Extraction d'huile
110	Yaouri	Danana	Alheri de Yaouri	Extraction d'huile
111	Yaouri	Zangouna Gourey	Zama Tanm	Extraction d'huile
112	Yaouri	Garin Tougé	Dawriya	Extraction d'huile
113	Yaouri	Hamidawa	Kai yawayé	Extraction d'huile
114	Yaouri	Koukal Mékia	Marayou	Extraction d'huile
115	Yaouri	Gourèye	Hadin Kai	Restauration
116	Yaouri	Danana Haoussa	Dan Kammou	Fabrication Savon soda
117	Yaouri	Danana Bougagé	Ingantchi	Extraction d'huile
118	Yaouri	Bandé	Ataimaki Jouna	Extraction d'huile
119	Yaouri	Yaouri	Takaichi	Fabrication Savon soda
120	Yaouri	Koukal Mékia	Abi doka	Extraction d'huile

1. Répartition des groupements par commune et village.



<b>3. liste des GROUPEMENTS par commune et village</b>			
<b>N°</b>	<b>Communes</b>	<b>Village centre</b>	<b>Nom du Groupement</b>
1	Dan barto	Makadawa	Tsaida kafa
2	Dan barto	Daneki	Yarda
3	Dan barto	Maimoudjia	Amana
4	Dan barto	Bako Raouni	Anfanin kai da kai
5	Dan barto	Roumdji	Sai Mai gaskia
6	Dan barto	Bako Raouni	Hatara
7	Dan barto	Daneki	Adalci
8	Dan barto	Daneki	Taimakon Jouna
9	Dan barto	Bakoron	Adalci
10	Dan barto	Zakarawa	Rai Da Rai
11	Dan barto	Goumba	Koutayani
12	Dan barto	Goumba	Samunaka
13	Dan barto	Maimajé	Zumunci
14	Daouché	Tchiki Kaini	Hadin Kai
15	Daouché	Daouché	Niya da Kokari
16	Daouché	Tounfafi Mai Kassoua	Zumuntchi
17	Daouché	Daouché	Neman Intchi
18	Daouché	Badahi Peulh	Alheri
19	Daouché	Daouché	Akouaché lafia
20	Daouché	Elkadagna	Tcheton Kai
21	Daouché	Tounfafi Mahaman	Sana'a
22	Daouché	Takara	Hadin Kai
23	Daouché	Adorihi	Alkawali
24	Daouché	Kada Zaki	Adalci
25	Daouché	Agangaro	Kowa ya bi
26	Daouché	Kada Zaki	Biyayya
27	Daouché	Soki	Adalci
28	Daouché	Agangaro	Alkwali
29	Daouché	Soki	Mutuntchi
30	Daouché	Adorihi	Tawakali
31	Daouché	Soki	Nassara
32	Daouché	Soki	Zama dam
33	Daouché	Daouché	Saou da kafa
34	Daouché	Daouché	Hadin Kai
35	Daouché	Daouché	Agagi
36	Daouché	Daouché	Tawakali
37	Daouché	Adorifi	Daguewa
38	Daouché	Daouché	Tatali
39	Daouché	Aingaouna	Agagi
40	Daouché	Aingaouna	Temakon Jouna

41	Doungou	Mai Wando	Annour
42	Doungou	Maï Wondo	Zumuntchi
43	Doungou	Doungou	Plate Forme
44	Doungou	Taramni	Yaro nemi na kanka
45	Ichirnawa	Marekou Haoussa	Koula da kai
46	Ichirnawa	Angoual Gao	Mungani Muna So
47	Ichirnawa	Ichirnawa	Tsintsiya Madarminki Daya
48	Kantché	Faroun Tsofo	Dadin kowa
49	Kantché	Gazoura	Sabon Tsari
50	Kantché	Kantché	Na Houtché
51	Kourni	Yeloua	Tsintsiya
52	Kourni	Birgi Babba	Hamzari
53	Kourni	Birgi Babba	Adaltchi
54	Kourni	Birgi Saboua	Afuwa
55	Kourni	Birgi Saboua	Yarda
56	Kourni	Boudji Zaouré	Alheri
57	Kourni	Boudji Zaouré	Zoucia
58	Kourni	Boudji Zaouré	Adalci
59	Kourni	Marabis	Alheri yafi
60	Kourni	Doundou	Hakouri
61	Kourni	Doundou	Mun sa Allah gaba
62	Kourni	Intchikissou	Hadin kai
63	Kourni	Kourni	Wadata
64	Kourni	Wassawa Salé	Haske
65	Kourni	Makerawa	Haske
66	Kourni	Makawassa	Tatali
67	Kourni	Gagéré	Haske
68	Kourni	Makwassa I	Temakon Rayuowa
69	Kourni	Kourni	Tatali
70	Kourni	Bambarmi	Rabo yahi gani
71	Kourni	Mai Kazagui	Mouna Mouna
72	Kourni	Ragana Haoussa	Na gaci na
73	Kourni	Doundou	Alheri
74	Kourni	Dadin Kowa	Ci gaba
75	Kourni	Birgi Saboua	Maibaka
76	Kourni	Yelwa	Kassoua
77	Kourni	Kourni	Nakamou
78	Kourni	Gagéré	Mungane
79	Kourni	Dadin kowa	Hazaka
80	Matamey	N'wala	Kishin kai
81	Matamey	Doukoum Doukoum	Tattali
82	Matamey	N'wala	Akoula da yao
83	Matamey	Matameye	Tagyara

84	Matamey	Kirou	Alheri
85	Matameye	N'Wala	Danaka
86	Matameye	Matameye	Galaba
87	Tsaouni	Tsaouni	Adji dadi
88	Tsaouni	Tounfafi Saboua	Rahama
89	Tsaouni	Makoidari	Neman Intchi
90	Tsaouni	Tsaouni peulh	Hadin Kai
91	Tsaouni	Kourfouna	Rifin assiri
92	Tsaouni	Eddaoua	Alheri
93	Tsaouni	Eddaoua	Fatan Alheri
94	Tsaouni	Fisguine	Aminci
95	Tsaouni	Guishouta	Anfanin kanmou
96	Tsaouni	Maramou	Hadin Kai
97	Tsaouni	Banama	Masu Nema A bin yi
98	Tsaouni	Guishouta	Zama Lahia
99	Tsaouni	Guishouta	Tallahi-Mai
100	Tsaouni	Halbawa	Yau da gobe
101	Tsaouni	Maramou	Almadjira
102	Tsaouni	Gazari	Dadin kowa
103	Tsaouni	Maramou	Badamoua
104	Tsaouni	Maramou	Tchigaba
105	Tsaouni	Tsaouni	Cigaba
106	Tsaouni	Eddawa	Samunaka
107	Tsaouni	Fisguine	Sanin Mafouta
108	Tsaouni	Kourfouna	Hankouri
109	Tsaouni	Halbawa	Haské Maganin Douhou
110	Yaouri	Danana	Alheri de Yaouri
111	Yaouri	Zangouna Gourey	Zama Tanm
112	Yaouri	Garin Tougé	Dawriya
113	Yaouri	Hamidawa	Kai yawayé
114	Yaouri	Koukal Mékia	Marayou
115	Yaouri	Gourèye	Hadin Kai
116	Yaouri	Danana Haoussa	Dan Kammou
117	Yaouri	Danana Bougagé	Ingantchi
118	Yaouri	Bandé	Ataimaki Jouna
119	Yaouri	Yaouri	Takaichi

## 2. Annexe répartition groupement par commune

COMMUNE	Nombre des groupements nouveaux	Nombre des groupements existants	Total groupement par commune
Dan Barto	8	5	13

<b>Daouché</b>	25	2	27
<b>Doungou</b>	1	2	3
<b>Ichirnawa</b>	2	2	4
<b>kantché</b>	1	2	3
<b>Kourni</b>	24	5	29
<b>Matamey</b>	5	2	7
<b>Tsaouni</b>	18	5	23
<b>Yaouri</b>	6	5	11
<b>Total Kantché</b>	<b>90</b>	<b>30</b>	<b>120</b>